

N°75 // OCTOBRE 2019

MON VILLAGE MAGAZINE

www.montauroux.com



LE MAGAZINE DE MONTAUX



LA LETTRE DU MAIRE P 5

LES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ P 18

SMART CITY P 14

MARCEL PAGNOL P 25

SATEC

®

FRANÇOIS & FRANCK EMERIC
TRAVAUX ROUTIERS - VRD - ACCES VILLAS

Email : satec-emic@wanadoo.fr - Site : www.satec-grasse.fr
Les Estérêts du Lac - MONTAUROUX
 Tél.: 04 93 70 11 36 - Fax : 04 93 70 55 80

DIDIER PUGNERES

DÉMOLITIONS MÉCANIQUES
 TERRASSEMENTS DE MASSE & PARTICULIERS
 ENROCHEMENTS

CABIONS - VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS - ASSAINISSEMENT
 PISTES DFCI - REVALORISATION DE MATÉRIAUX

Quartier la barrière - 83440 Montauroux
 Tél. 04 94 76 11 83 - www.pugneres.fr

SUPER U

Fayence

De vrais commerçants professionnels des métiers frais traditionnels et fabrications artisanales

Sélection de vin
Wine Section

Poissonnerie
Fresh Fish

Fait maison
Homemade

Notisserie
Organic Food

Boulangerie
Homemade Bakery

BIENVENUE
We Speak English

Spécialités régionales et locales

Marché provençal sur place !

Presse
Bookstore & International Newspapers

Boucherie
Fresh Meat

Drive
Grocery Delivery

Fruits & légumes
Fruits & Veggies

Nos services

Lundi au Samedi 8h30 - 20h00 • Dimanche 8h30 - 13h00
 BOULANGERIE Lundi au Samedi 7h30 - 20h00 - Tél. 04 94 76 22 42

Sommaire

SOMMAIRE

Editorial	p03
La lettre du Maire	p 05 à 06
Compte rendu CM du 05/06/19	p 07 à 08
Compte rendu CM du 26/06/19	p 09
Compte rendu CM du 24/07/19	p 10 à 11
Contribution liste non majoritaire	p 12
Modification du PLU	p 13
Avis cimetière	p 13
Smart City	p 14 à 15
Montée en débit Internet	p 16
Hommage à R. Gruwell	p 17
Festivités de l'été	p 18 à 19
Affaires scolaires	p 20 à 21
Affaires sociales	p 22 à 23
Médiathèque	p 24
Marcel Pagnol	p 25
Montauroux on l'M	p 26
Maison pour Tous	p 28
Ciné Festival Pays de Fayence	p 29
ACEV	p 29
Judo, jujitsu	p 30
Gym - Stretching	p 30
Yoseikan	p 31
EPF Athlétisme	p 32
Ecuries Fondurane	p 33
299 words/mots	p 34
Prochain numéro	p 35
Etat Civil	p 35

Directeur de la publication
Jean-Yves Huet
Assistants :
Annick De Schacht - Philippe Vizier

Communication mairie
Place du Clos
Valérie Dugelay
Tél.: 04.94.50.41.00 - Fax : 04.94.50.41.10.
Mail : mairie@montauroux.com

Conception
Cremania Communication www.crea-mania.com
Régie Publicitaire - Cremania Régie
www.creamania-regie.com
Impression
Imprimerie du Golf
Centre Agora - 83440 Callian (Var)
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax : 04 94 85 71 43
contact@crea-mania.com
www.imprimerie-du-golf.com

Crédits photos : Mairie, Associations,
Annick De Schacht, Christian Godet,
David Bottero

Revue Municipale de Montauroux
Tirage 4500 exemplaires
Dépôt légal à parution (Octobre 2019)

Editorial

Pendant la campagne des élections européennes, toutes les listes candidates ont manifesté à des degrés divers, de l'intérêt pour l'écologie. Les alertes climatiques de plus en plus fortes et de plus en plus fréquentes sont autant de signaux pour appeler à une prise de conscience collective et pour qu'à tous les niveaux de décision se mettent en place des programmes d'actions d'envergure afin d'éviter le pire. En effet, aujourd'hui, tous les clignotants sont au rouge, le plus significatif d'entre eux étant le jour du dépassement, qui, au fil des ans, se produit de plus en plus tôt dans l'année. Il s'agit du jour où la France a consommé toutes les ressources que la Terre peut lui produire en une année. Pour 2019, ce jour se place au 29 juillet, ce qui signifie qu'il faudrait environ 2 Terres pour assurer toutes les ressources que nous consommons en une année sans dégrader notre environnement.

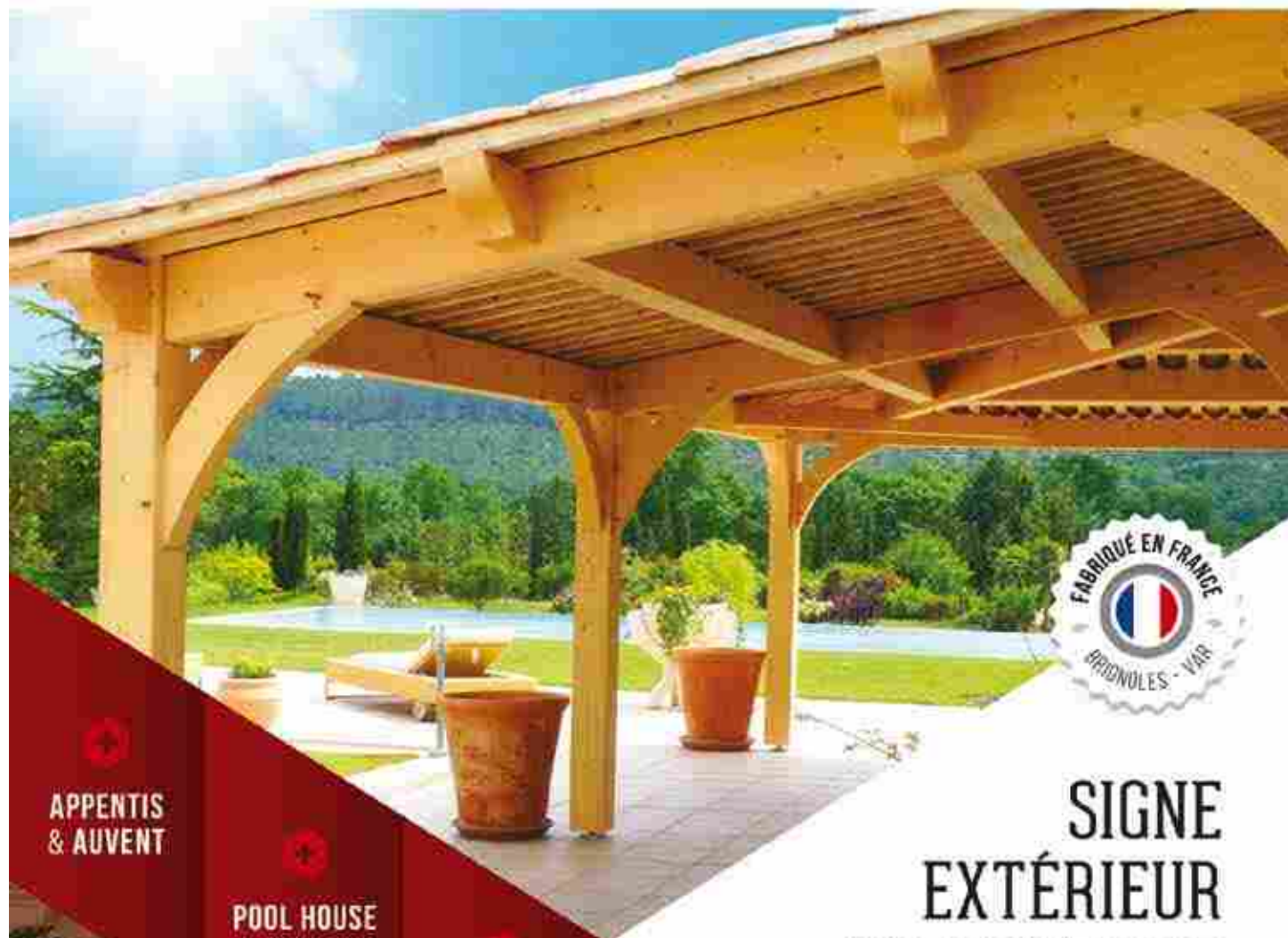
Un tel constat nous interpelle et ne doit pas nous laisser indifférents. Il faut sans retard repenser notre mode de vie en adoptant les principes de l'économie circulaire, qui préconise la valorisation des déchets, la réutilisation et le recyclage des produits. A ce titre, ce que propose l'association « Aux cœurs des saisons » dans son nouveau local, mis à sa disposition gracieusement par la Mairie, est exemplaire et mérite d'être encouragé.

Le dérèglement climatique ne se traduit pas uniquement par une élévation des températures et de ses conséquences météorologiques, il agit aussi sur les ressources en eau potable. L'eau est indispensable à la vie et d'ici à 2050, la population mondiale aura augmenté de 30% pour atteindre les 10 milliards d'habitants. Il faut donc impérativement en gérer les ressources existantes et en trouver de nouvelles pour répondre aux besoins croissants de la population.

Nous sommes tous concernés et préoccupés par notre situation au sein de la Communauté du Pays de Fayence où nous dépendons presque exclusivement des sources de la Siagnole. La seule solution est de mutualiser nos moyens au sein de la Communauté de Communes comme le préconise la loi dès 2020. Cela permettrait de mettre en place un programme important pour accroître nos ressources en eau et en moyens de stockage. Nous serions alors un interlocuteur fort auprès du Conseil départemental et du SMIAGE, qui a succédé au SIIVU de la Haute Siagne. Dans le cas contraire, nous risquons de nous retrouver dans quelques années face à des sources tarées et des rivières asséchées où seules couleraient les larmes de ceux qui n'auraient pas su anticiper.

La Rédaction

CONCEPTEUR-FABRICANT DE CHARPENTES DÉCORATIVES EXTÉRIEURES



SIGNE EXTÉRIEUR DE CONFORT

APPENTIS
& AUVENT

POOL HOUSE
& KIOSQUE

ABRI
VOITURE

PERGOLA



Tél. 04 94 54 92 40
contact03@deco-charpente.fr

• www.deco-charpente.fr •



Mes chers amis

L'été 2019 restera dans nos mémoires comme un été riche en événements musicaux et artistiques qui auront marqué notre commune, je l'espère à jamais. Tout d'abord notre 20ème festival de guitares qui nous aura permis, pendant quatre jours, de voir des artistes de renommée mondiale venir se produire dans notre petit village avec en point d'orgue le groupe Gold et le célèbre Keziah Jones. Au total, plus de 6000 personnes auront assisté à des concerts de qualité et surtout gratuits ce qui est pour moi et mon entourage une dimension essentielle à cet événement majeur de la vie communale. La tournée Var Matin ensuite, qui nous aura enchanté avec un spectacle de 3 heures où se seront succédé des artistes d'un éclectisme saisissant : la grande Liane Foly bien sûr, mais aussi le chanteur imitateur et surtout comédien Eric Baer qui aura renversé l'auditoire par un numéro plein d'humour et de qualité et que dire du présentateur et humoriste Marco Paolo et du groupe de chanteurs « Cœur du Sud » qui nous auront tant enthousiasmé. Nous ne pouvions pas terminer la saison sans notre traditionnelle fête de la Saint-Barthélemy et son non moins traditionnel aïoli où 250 personnes auront partagé un moment d'une très grande convivialité sous la direction de notre comité des fêtes qui une fois encore se sera surpassé. Cet événement nous aura permis de dire adieu à notre curé du village, Don Martin, qui après 4 années de bons et loyaux services s'est envolé vers des cieux champenois, certes un peu moins radieux que les nôtres sur le plan climatique mais certainement pas moins chaleureux.

Avec le mois de septembre, arrive la rentrée qui cette année sera marquée par un profond changement dans le transport scolaire qui a été transféré du département à la région. Profond changement car la région, cherchant à faire des économies, a imposé aux familles une règle inepte, celle de ne prendre en charge le transport scolaire qu'à partir de 3 km de leur lieu de résidence à l'école. Pour notre commune cela signifiait qu'en dehors des

Estérets du Lac et Château Tournon, toute la commune était concernée. On peut imaginer ce que ça aurait pu donner si le service scolaire et notre adjointe n'avaient pas cherché des solutions. Aurions-nous pu imaginer laisser nos enfants parfois très jeunes (n'oublions pas que désormais l'école est obligatoire dès 3 ans) se balader le matin ou le soir sur nos routes sans trottoirs ? Les discussions avec les services de la région ont donc été âpres pour leur demander de revoir leur copie et en particulier de s'arrêter à tous les arrêts devant lesquels les bus passeraient, ce qui peut paraître évident mais ce qui n'avait pas été prévu. Nous sommes donc parvenus à un accord qui doit permettre que d'une part, aucun enfant ne soit laissé sur le bord de la route et que d'autre part que le coût pour les familles soit le même que les années précédentes, la commune prenant en charge la différence au cas où il y en ait une. Pour autant, cette procédure va prendre un certain temps pour des raisons réglementaires et ne pourra être finalisée qu'après le vote du conseil municipal qui ne pourra intervenir avant le mois de janvier ce qui me permet de conseiller aux familles de ne régler la facture du dit transport à la région qu'en trois fois de façon à ce que le remboursement de la commune puisse intervenir avant le prélèvement du deuxième trimestre. Concernant les écoles enfin, vous trouverez dans les pages qui suivent les travaux qui ont été réalisés dans les écoles cet été encore, avec en particulier l'installation d'une climatisation réversible dans chaque salle de cours, travaux indispensables pour que nos enfants et leurs enseignants puissent travailler dans les meilleures conditions.

Il n'aura échappé à personne que l'association « Montauroux on l'M » aura profité de cette période pour poursuivre dans son projet d'agréments notre village avec de nouvelles idées en installant notamment des photographies sur le mur de l'ancienne entreprise « Roustan » sur la route de Callian, éclairer le clocher de l'église en bleu, ainsi qu'éclairer et décorer le lavoir avec des photos anciennes. Pour les connaisseurs, on peut reconnaître sur l'une d'entre elle l'icône de notre village, Lucienne Rostagno, personnage emblématique de Montauroux, village auquel elle a tant donné. Je voudrais enfin remercier une fois de plus la maison Dior et son représentant local Guillaume Garcia-Moreau qui, par leurs actions de mécénats nous ont permis cette année encore de rénover le retable de la chapelle Saint-Barthélemy et d'installer, comme vous pourrez le constater bientôt l'éclairage de l'un des emblèmes de Montauroux, la chapelle Saint-Barthélemy.

Une fois de plus l'été nous a surpris par des jours de canicules comme nous en avons très peu vécu. Je salue le travail du CCAS qui a fait en sorte de répertorier et de visiter toutes les personnes fragiles et souvent très âgées. Nous n'avons pas eu à déplorer de décès prématurés même si nous constatons que désormais les étés sont des périodes à risques pour nos anciens et il est du devoir de chacun d'entre nous, de veiller sur eux.

Le 15 août, les cérémonies de la libération de Montauroux nous ont donné l'occasion d'installer une plaque à l'ancien cimetière, plaque à la mémoire de Robert Gruwell, parachutiste américain mort sur notre sol le 15 août 1944 lors du débarquement de Provence et de la libération de notre village et enterré dans ce même cimetière. La cérémonie d'hommage nous a permis de recevoir le vétéran du 517ème régiment d'infanterie parachutiste américain Alan Johnson qui avait lui-même sauté ce même 15 août 1944, ainsi que le major Christopher Gamble de l'armée américaine. Cette cérémonie très émouvante a rappelé à certains Montaurousiens qui nous accompagnaient, des souvenirs marquants de leur enfance, à l'époque où notre territoire était occupé par les troupes allemandes.

Je veux profiter de ce bulletin pour annoncer la réalisation (enfin !) du rond-point de Fondurane où le département, maître d'œuvre du chantier, n'aura pas eu d'autre choix que de passer par la procédure d'expropriation pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation du projet. Celui-ci est annoncé pour la fin de l'année 2020 et en ce qui nous concerne, nous allons débiter le dévoiement des réseaux dès la fin de cette année pour être prêts lorsque le département entrera en jeu. La réalisation des contre-allées dont le maître

d'œuvre est cette fois-ci la communauté de communes, est en bonne voie également et toutes ces infrastructures devraient dans un proche avenir pouvoir nous apporter une franche amélioration en ce qui concerne la fluidité du trafic dans les années qui viennent.

Pour finir je mentionnerai l'important dossier de la Siagnole qui est en bonne voie d'être finalisé. En passant un accord avec le département et nos voisins de la CAVEM une nouvelle société va voir le jour et va reprendre toutes les prérogatives de l'ancienne société E2S. La mutualisation intercommunale des services « eau et assainissement » nous a permis de négocier au mieux avec nos partenaires et nous aurons donc au terme de cet accord 60% de ladite société (10% pour le département et 30% pour la CAVEM) ce qui va nous permettre de rester maître de notre avenir et de nos décisions quant à notre unique source d'approvisionnement.

Amicalement à tous et bonne rentrée.

Jean-Yves HUET
Maire de MONTAUX



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2019

01/ Décision modificative n° 1 – Budget Service de l'Eau – Exercice 2019.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent, Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget du service de l'Eau de l'exercice 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget du Service de l'Eau de l'exercice 2019 pour un montant de 30 000€.

02/Attribution d'une subvention au CCAS – Exercice 2019.

Une subvention d'un montant de 101 500 € au Centre d'Action Sociale (CCAS) de Montauroux a été approuvée dans le cadre du budget primitif de la Commune afférent à l'exercice 2019 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ ENSEIGNES (AFFICHAGE NON NUMÉRIQUE)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16 €/m2	32 €/m2

POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ ENSEIGNES (AFFICHAGE NUMÉRIQUE)

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	48 €/m2	96 €/m2

POUR LES ENSEIGNES

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie <= 12 m ²	12 m ² < superficie <= 50 m ²	Superficie > 50 m ²
Moins de 50 000 habitants	16 €/m2	32 €/m2	64 €/m2

NB : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes

- Dit que sont exonérés de plein droit :
 - Publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles ;
 - Supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou réglementaire ou imposés par une convention signée avec l'État ;
 - Supports relatifs à la localisation de professions réglementées ;
 - Supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé.
 - Supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité, ou à ses tarifs, dès lors que la superficie cumulée des supports ou parties de supports concernés est inférieure ou égale à un mètre carré.
 - Sauf délibération contraire de la collectivité, les enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité et apposées sur un immeuble ou de façon contiguë sur un immeuble est inférieure ou égale à 7 m².
 - Dit que les autres dispositions de la délibération n° 2010-647 du 11 juin 2010 demeurent inchangées.

- Approuver le versement d'une subvention d'un montant de 101 500 €, au Centre Communal d'Action Sociale de Montauroux (CCAS) au cours de l'exercice 2019 ;
- Dire que la dépense est inscrite au budget de la Commune afférent à l'exercice 2019 (Chapitre 65 Article 657362).

03/Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins une contre (GAL Eric) et trois abstentions (Mme SIMON Marie-Hélène, Mrs ALFONSI Pierre-Jean, BETHEUIL Eric).

- Fixe les tarifs applicables à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), à compter du 1er janvier 2020 selon les termes suivants : Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)

04/ Dégrèvements – Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Autorise les dégrèvements des services de l'Eau et de l'assainissement tels qu'annexés à la présente, pour un montant total de 1 263.40 €, selon la ventilation suivante :
 - Service de l'Eau : 1 263.40 €
 - Autorise le Maire à signer tout document utile à l'exécution des dégrèvements susvisés.

05/ Attribution d'une subvention pour rénovation de façade (21 rue de la Fontaine).

M. BLANC PIERRON Benoît et Mme DALMASSO Elodie ont déposé une déclaration préalable (DP n° 08308117d0052 accordée le 11/07/2015 portant sur des travaux de façade et remplacement menuiserie fenêtres et volets de la façade de l'immeuble sis 21 rue de la Fontaine à Montauroux,

Considérant que l'immeuble concerné est inclus dans le périmètre d'éligibilité ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Attribue une subvention à M. BLANC PIERRON Benoît et Mme DALMASSO Elodie telle que ci-après fixée, sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention et production de la facture acquittée.

Nom- Prénom	Immeuble Réf. Cadastre	Montant travaux ttc	Montant de la subvention à verser
M. BLANC PIERRON Mme DALMASSO	K 332	11 000 €	3 300 €

- Autorise le Maire à procéder au versement de ladite subvention à M. BLANC PIERRON Benoît et Mme DALMASSO Elodie une subvention d'un montant de 3 300 €.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

06/ Remboursement d'un achat d'une carte professionnelle chronotachygraphe.

M. SCIAUVAUD Jean-Christophe est amené à conduire l'autocar de la Commune pour les besoins du transport scolaire et périscolaire ;

Il a réglé personnellement le paiement de la carte professionnelle pour un montant de 63 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le remboursement de la carte professionnelle chronotachygraphe pris en charge par l'agent ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document utile nécessaire au remboursement de l'agent de la somme engagée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2019

07/ Acquisition parcelle de terrain – Section B n° 471 – Quartier la Matade.

La Société Saint-Vincent de Paul propriétaire de la parcelle cadastrée B n° 471 d'une superficie de 670 m² souhaite céder ladite parcelle pour un euro symbolique à la Commune,

08/ Cession de parcelles communales. Affectation par budgets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix : • Dit que la cession de parcelles communales à la Communauté de Communes du Pays de Fayence et au SIVU SECM est opérée selon les modalités suivantes :

Budget	N° Inventaire	Parcelle initiale	Parcelle mutée	Montant du bien €	Imputation	N° Mandats	Imputation	N° Titres
Principal	TER16/ G2392	G 2392	G 2442 G 2443 G 2444	51 320.86	675	875	2111	353
					192	874	7761	355
							775	354
Assainissement	TER 08 01	G 1447	G 2441	18 932.22	675	39	211	8
							775	12
Assainissement	TER 05 01	G 1446	G 2449 et G 2440	105 536.55	675	40	775	11
		G 1967	G 2445 et G 2446					
							211	9
					675	41	775	13
							211	10

09/ Approbation du règlement du transport scolaire.

Le règlement du transport scolaire a pour objectif de définir les conditions et règles d'utilisation par les bénéficiaires de ces transports scolaires et notamment de :

- Designer les différents circuits ;
- Définir les conditions d'utilisation du service ;
- Préciser le fonctionnement et l'encadrement ;
- Assurer les conditions de discipline et de bonne tenue des élèves à la montée, à la descente et à l'intérieur des véhicules affectés aux différents circuits ;
- Prévenir les accidents ;
- Déterminer une participation financière.

La participation financière communale demeure inchangée et fixée à 25€ /an/ enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le règlement du transport scolaire ;
- Fixe la participation financière inchangée à 25 €/an/enfant ;
- Dit que ledit règlement sera applicable à la rentrée scolaire 2019-2020, soit au 1er septembre 2019 ;

10/ Approbation du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH).

Il convient de modifier le règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) afin de prendre en considération les dispositions suivantes :

Les modifications sur le règlement du transport ainsi que le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse actuellement entraînent des modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Le premier point concerne la création d'un service d'accueil périscolaire à l'école du Lac.

Le second point est la tarification du périscolaire du matin et du soir. Jusqu'à présent les tarifs étaient de 0,50€ l'heure du matin et 1,50€/heure le soir. Avec le renouvellement du CEJ, la CAF demande de mettre en place un tarif différent en fonction du QF afin de faciliter l'accès à ce service à tous les revenus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à compter du 1er septembre 2019.

11/ Adoption du régime indemnitaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte le régime indemnitaire applicable aux agents municipaux (titulaires, stagiaires et non titulaires).
- Dit que les dépenses résultant de l'application du présent régime indemnitaire seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Commune au chapitre 012.

12/ Répartition des contributions des Communes auprès du SIVU Stations d'Épuration Callian-Montauroux.

Afin d'équilibrer le budget de fonctionnement du SIVU SECM, afférent à

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix :

- Approuve l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section B n° 471.
- Autorise le Maire, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif, à signer l'acte de vente qui sera publié au bureau des hypothèques.

l'exercice 2019, les Communes de Montauroux et de Callian (budget de l'assainissement) doivent verser une contribution globale annuelle de 292 609.01 € soit selon une répartition suivante :

- Participation de la Commune de Montauroux : (60 %) : 175 565.41 €.
- Participation de la Commune de Callian : (40 %) : 117 043.60 €

Il convient de préciser que cette participation sera mobilisée sur le budget du service de l'Assainissement afférent à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix :

- Approuve le montant de la participation de la Commune de Montauroux (Budget du service de l'Assainissement) au budget du SIVU SECM pour un montant total de 175 565.41 €, au titre de l'exercice 2019.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget du service de l'Assainissement à l'article 658 (charges diverses de la gestion courante).

13/ Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la Commune.

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 11 décembre 2018,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.
- Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Question diverse n° 1 : Approbation de la convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel REMOCRA du SDIS 83.

REMOCRA est un traitement automatisé destiné à recenser et qualifier les points d'eau d'incendie développé par le SDIS pour répondre à ces obligations. REMOCRA est mis gracieusement à disposition des collectivités.

REMOCRA est un site de services géographiques porté par le SDIS du Var. Le site permet une consultation en accès libre de la carte des risques départementaux, et à un moteur de recherche de l'ensemble des données disponibles.

Une convention entre le SDIS et la Commune concernant la mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel REMOCRA du SDIS 83 doit pouvoir être adoptée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve la convention de mise à disposition aux collectivités locales de l'outil de gestion des points d'eau d'incendie du logiciel REMOCRA du SDIS 83, entre la Commune de Montauroux et le SDIS ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

01/ Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à une démission.

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet le 14 Juin 2019 et que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 8ème Adjoint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- Décide que l'Adjoint nouvellement élu occupera le dernier rang des Adjoints, chacun des Adjoints restants et du rang inférieur passant au rang supérieur.

- Procède à la désignation du 8ème Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Seul candidat, M. COULON Christian est désigné en qualité de 8ème Adjoint au Maire.

02/ Décision modificative n° 1- Budget service de l'Assainissement -

Il convient d'ajuster le montant de la contribution de la Commune (par le budget du service de l'Assainissement) au SIVU Stations d'Épuration Callian-Montauroux ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Adopte la décision modificative n° 1 du budget du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019.

03/ Convention concernant l'organisation des transports scolaires entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Commune de Montauroux.

Le projet de la convention entre la Commune et la Région aborde notamment les dispositions suivantes :

La présente convention spécifie la présence d'au moins un accompagnateur dès lors qu'un élève de maternelle est inscrit sur une ligne scolaire. Cet accompagnateur, à la charge de l'AO2 ou de la commune, devra disposer d'une assurance responsabilité civile correspondant aux risques encourus.

L'inscription des élèves s'effectue par une saisie en ligne des familles sur le site d'inscription au transport scolaire régional, au tarif déterminé par la Région. L'AO2 peut décider librement de prendre en charge tout ou partie du montant de la participation forfaitaire des familles pour l'attribution du titre de transport scolaire régional dont le tarif est déterminé par la Région. Il appartient à l'AO2 de mettre en place des dispositions de remboursement direct aux familles. Le titre de transport scolaire annuel ou le duplicata le cas échéant seront envoyés directement à la famille par la Région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Approuve le projet de la convention concernant l'organisation des transports scolaires entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Commune de Montauroux.

- Autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

N° 1 - Avis de principe relatif au transfert de la compétence « eau » et « Assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Fayence. La loi Notre du 7 août 2015 et la loi « Ferrand Fesneau » du 3 août 2018 La loi NOTRE prévoit le transfert obligatoire au 1er janvier 2020 des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de Communes et communautés d'agglomération.

La loi du 3 août 2018 dite loi « Ferrand Fesneau » assouplit les dispositions de la loi NOTRE sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

En effet, cette loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, avant le 1er juillet 2019, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

En tout état de cause, les Communes conservent la possibilité de transférer librement les compétences « eau » et/ou « assainissement » à leurs communautés de communes, sans que la minorité de blocage puisse y faire obstacle.

La mutualisation des moyens au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fayence semble particulièrement nécessaire dans le cadre des compétences « eau » et « assainissement ».

Il semble plus opportun d'intégrer une structure administrative cohérente telle que la Communauté de Communes du Pays de Fayence au sein d'une SPL (Société Publique Locale), plutôt que diverses Communes conservant leurs compétences « eau » et assainissement », afin de disposer d'une voix claire et cohérente en matière notamment de gestion des eaux de la Siagnole.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins 6 contre (Mme Marie-Hélène SIMON, Mrs BETHEUIL Eric, GAL Eric, ALFONSI Pierre-Jean, THEODOSE Christian, BORMIDA Jean-François) :

- Approuve le principe relatif au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays de Fayence à compter du 1er janvier 2020.

N° 2 - Abrogation du règlement communal du transport scolaire.

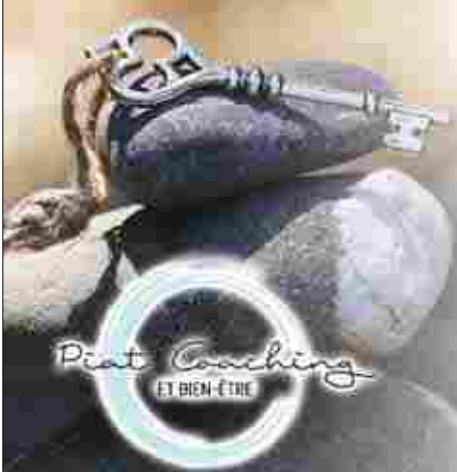
La Région a établi un règlement et défini de nouvelles modalités liées à la participation financière des familles ;

Le règlement communal du transport scolaire n'a plus vocation à subsister et doit pouvoir être abrogé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

- Abroge la délibération n° 2019-048 du conseil municipal du 5 juin 2019 portant approbation du règlement communal du transport scolaire.

- Abroge la participation financière communale fixée à 25 €/an/enfant



**Coach de vie certifiée
spécialisée en santé bien-être**

**OFFRE SPÉCIALE
1^{ÈRE} SÉANCE OFFERTE**

www.piatcoaching.com



Emilie PIAT SUEUR
Tél : 06 18 95 94 31
epiat.coach@gmail.com

01/ Décision modificative n° 1 – Budget de la Commune – Exercice 2019.

Des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Adopte la décision modificative n° 1 du budget de la Commune de l'exercice 2019 pour un montant de 199028€.

02/ Décision modificative n° 2 – Budget Service de l'Eau – Exercice 2019.

Il convient d'ajuster des dépenses en matière de créances éteintes et d'amortissement des immobilisations.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Adopte la décision modificative n° 2 du budget du Service de l'Eau de l'exercice 2019, pour un montant de 16500€.

03/ Décision modificative n° 2 – Budget Service de l'Assainissement – Exercice 2019.

Il convient d'ajuster des dépenses en matière de créances éteintes et d'amortissement des immobilisations.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Adopte la décision modificative n° 2 du budget du Service de l'Assainissement de l'exercice 2019, pour un montant de 22000€.

04/ Admission en non valeur. Budget de la Commune – Exercice 2019.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence ;
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget de la Commune.
Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 15440,75€.

05/ Admission en non valeur. Budget du Service de l'Eau. Exercice 2019.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget du Service de l'Eau.
Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1817,61€.

06/ Admission en non valeur. Budget du Service de l'Assainissement. Exercice 2019.

Sur proposition de Mme la Comptable assignataire de Fayence.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Approuve l'admission en non-valeur des titres de recettes sur le budget du Service de l'Assainissement.
Dire que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1918,24€.

07/ Aide à l'installation d'un commerce au centre du village.

L'installation d'un commerce de petits mobiliers et accessoires, ainsi que de nombreux produits d'alimentation de type « bio », au centre village est défaillante depuis de nombreuses années et constitue un besoin essentiel pour la population du centre village de la Commune.

L'implantation de ce commerce représenté par Mme TRUANT Aurélie gérante de la Société a été directement subordonnée à l'aide financière temporaire de la Commune destinée à son implantation au cours de la première année d'exploitation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
Approuve la convention d'aide à l'implantation du commerce « La Parenthèse inattendue » au sein du centre village entre la Commune et la micro entreprise « la Parenthèse Inattendue »

Autorise le versement d'une aide temporaire d'une année d'un montant mensuel de 162.50 € HT à compter de la date d'effet de la convention susmentionnée.

Autorise le Maire à signer la convention d'aide à l'implantation de ce commerce.

08/ Aide financière aux Jeunes pour participation aux séjours vacances. Exercice 2019.

La commune étend sa politique auprès de la jeunesse par un dispositif d'aide financière s'adressant aux jeunes de 6 à 18 ans, habitant sur le territoire de la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :
- Approuve le versement d'une aide financière communale de 60€ par enfant, pour l'année 2019 aux familles résidant sur le territoire de la Commune en vue de la participation des enfants au sein des séjours de vacances.

09/ Prescription de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montauroux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Montauroux dispose d'un

PLU approuvé le 16 mars 2017.

Celui-ci a fait l'objet d'une première révision allégée initiée après l'approbation. Son objectif était d'intégrer certaines remarques émises par les services de l'Etat, d'adaptions nécessitant un nouveau passage devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Agricoles, de reformulations des règles et de prise en compte de nouveaux projets apparus après l'arrêt du PLU. Cette révision allégée a été approuvée le 19/12/2018.

Dans la continuité de cette logique d'adaptation du PLU, une procédure de modification s'avère aujourd'hui nécessaire. L'application du PLU depuis plus de deux ans a permis d'identifier par « retour d'expérience » certaines dispositions réglementaires qu'il convient d'adapter afin de veiller au respect des orientations et objectifs que s'est fixés la commune en 2017. Ces adaptations répondent à deux nécessités :

Préserver les paysages communaux, dans le respect de l'orientation n°3 du PADD « Protéger les paysages et la biodiversité » et plus particulièrement son objectif C « Assurer l'intégration paysagère du mitage actuel et prévenir de son intensification »

Permettre la réussite de la mise en œuvre de projets importants pour la commune

Le règlement, les OAP et le zonage du PLU ont été conçus afin de permettre la mise en œuvre de certains projets d'aménagements à l'étude au moment de l'approbation du PLU en 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Prescrit la mise en œuvre de la modification n°1 du PLU.

Dit que la présente délibération sera :

Transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité

Affichée en Mairie pendant un mois (avec certificat d'affichage de Monsieur le Maire).

Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

10/ Acquisition parcelles de terrain. Section D n° 822. Lieu dit le Jas Neuf.

Considérant le projet de réalisation d'une voie euro vélo et notamment sur le territoire de la Commune,

M WEBER Christian et Mme WEBER Arlette acceptent de nous céder la parcelle cadastrée section D n° 822 d'une superficie de 418 m² pour un prix de 418 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve l'acquisition de la parcelle suivante, au prix de 418 €, frais en sus à la charge de la Commune,

Autorise le Maire à signer l'acte de vente en l'espèce, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif de vente, qui sera publié au bureau des hypothèques,

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune afférent à l'exercice en cours.

11/ Cessions de parcelles de terrain. Section G n° 2467 et 2468. Quartier la Colle Noire.

La Commune entend céder deux parcelles de terrain cadastrées section G n° 2467 (1 670 m²) et G n° 2468 (2 584 m²) d'une superficie totale de 4 254 m². La SCI ANNABEL dont le siège social est situé 33 Avenue Hoche – 75008 PARIS, entend acquérir ledit bien au prix de 16 000€ € hors frais en sus à sa charge.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une abstention (M. Eric GAL) :

Approuve la cession dudit bien selon les conditions et caractéristiques suivantes :

Autorise le Maire à signer l'acte de vente authentique en l'espèce et pièces afférentes, ou le 1er Adjoint dans l'hypothèse d'un acte administratif qui sera publié au bureau des hypothèques.

12/ Application du régime forestier sur les parcelles communales.

La commune de Montauroux ayant différents projets et souhaitant améliorer la gestion de sa forêt, il a été décidé, en commun accord avec l'Office National des Forêts, d'effectuer une restructuration foncière.

La parcelle A 204 sur Montauroux sera demandée à n'être qu'en partie au régime forestier, il sera retiré l'emprise de l'extension du cimetière et du stade

en tenant compte des obligations légales de débroussaillage. Les parcelles E 63, 185 et 429 (en partie) sur les Adrets de l'Esterel et correspondant à la déchetterie seront également retirées.

Afin d'améliorer la gestion de la forêt sur le long terme, M. le Maire propose de demander l'application du régime forestier sur plusieurs parcelles cadastrales sises sur les territoires communaux de Montauroux (lieux-dits les Barres, Freyères, les croisières et Tournon) et des Adrets de l'Esterel (lieux-dits Seguret et plan Grimon).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Autorise Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales pour une surface totale de 794,0790 ha répartis sur les territoires communaux de Montauroux pour 353,0166 ha et des Adrets de l'Esterel pour 441,0624 ha.

Dit que la forêt communale de Montauroux relevant du régime forestier sera désormais de 794 ha 07 a 90 ca.

Donne pouvoir à M le Maire pour instruire et signer tout document utile à la parfaite réalisation de cette opération.

13/ Adoption du règlement de l'établissement multi accueil « Les P'tites Canailles ».

Le barème national des participations familiales pour l'accueil collectif/micro crèche et pour l'accueil familial/parental bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) évolue à compter du 1er septembre prochain.

Ce barème n'avait jamais été revalorisé depuis la mise en place de la PSU en 2002, alors que le service offert aux familles s'est nettement amélioré par la fourniture des repas et des couches ainsi que la facturation aux familles au plus près de leurs besoins.

Le montant de ressources « plancher » à retenir est égal au Rsa socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement. A compter du 1er septembre 2019, le plancher de ressources à prendre en compte s'élève à 705,27 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Adopte le règlement de l'établissement multi-accueil « les p'tites canailles ».

Dit que le dit règlement sera applicable au 1er septembre 2019.

14/ Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022.

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-

QUESTIONS DIVERSES :

01/ Convention d'accompagnement. Mission d'assistance pour le montage du dossier d'appel d'offre public à la concurrence pour la création d'un nouveau cimetière.

La Commune de Montauroux dispose d'un cimetière situé route de Callian qui arrive aujourd'hui à saturation. Dans cette perspective elle a créé au PLU une zone Nfc (sur un foncier maîtrisé) destiné au projet de funérarium et columbarium d'intérêt collectif.

Des études hydrogéologiques ont été conduites et se sont avérées positives au regard du projet considéré.

La Commune de Montauroux a sollicité le CAUE VAR pour étudier la faisabilité de la création de ce nouveau cimetière. Le CAUE VAR a rendu ses conclusions en avril 2019 ;

La Commune demande au CAUE VAR de l'assister dans le montage du dossier d'Appel d'Offre Public à la Concurrence pour les études de conception et la réalisation du projet.

Une participation financière attribuée au CAUE Var s'élève à 2 200 €.

La durée totale de la prestation est fixée à deux mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix, moins une contre (M. Eric GAL) :

Approuve les termes de la convention d'accompagnement - Mission d'assistance pour le montage du dossier d'appel d'offre public à la concurrence pour la création d'un nouveau cimetière ;

Autorise le maire à signer ladite convention .

02/ Répartition des sièges de conseillers communautaires à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant

financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le Contrat Enfance Jeunesse à une durée de 4 ans, soit de 2019 à 2022.

La prestation de service « Enfance et Jeunesse » se traduit par un montant financier forfaitaire limitatif exprimé annuellement en euro offrant au cocontractant une visibilité sur toute la durée du contrat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019 à 2022.

Autorise le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2019 à 2022.

15/ Convention concernant l'organisation des transports scolaires entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Commune de Montauroux.

La Commune de Montauroux étant autorité organisatrice de second rang A02 ;

Considérant que la Région SUD PACA détient la compétence en matière de transport des élèves et des voyageurs ;

Le projet de la convention entre la Commune et la Région aborde notamment les dispositions spécifiques pour le transport des élèves de maternelle :

La présente convention spécifie la présence d'au moins un accompagnateur dès lors qu'un élève de maternelle est inscrit sur une ligne scolaire. Cet accompagnateur, à la charge de l'A02 ou de la commune, devra disposer d'une assurance responsabilité civile correspondant aux risques encourus.

L'inscription des élèves s'effectue par une saisie en ligne des familles sur le site d'inscription au transport scolaire régional, au tarif déterminé par la Région. L'A02 peut décider librement de prendre en charge tout ou partie du montant de la participation forfaitaire des familles pour l'attribution du titre de transport scolaire régional dont le tarif est déterminé par la Région. Il appartient à l'A02 de mettre en place des dispositions de remboursement direct aux familles. Le titre de transport scolaire annuel ou le duplicata le cas échéant seront envoyés directement à la famille par la Région.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Approuve le projet de la convention concernant l'organisation des transports scolaires entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Commune de Montauroux.

à trente (30) le nombre de sièges du conseil communautaire de la CCPF, réparti comme suit :

Nom des Communes membres (Par ordre décroissant de la population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Montauroux	6
Fayence	6
Callian	3
Tourrettes	3
Bagnols-en-Forêt	3
Seillans	3
Saint-Paul-en-Forêt	2
Tanneron	2
Mons	2
TOTAL	30

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité des voix moins 8 contres (Mmes Laurence DURAND, Michèle CECCHINATO, Sophie DELCOURTE, Mrs Christian COULON, Jean-Yves COATHALEM, Philippe DURAND-TERRASSON, Eric GAL, Eric MELON) et 2 abstentions (Mmes Michèle BARON, Aurélie GRAILLE).

• Décide de fixer, à 30 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté du Pays de Fayence, selon la répartition susvisée ;

• Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CONTRIBUTION LISTE NON MAJORITAIRE

Chers Montaurousiens !

(Ne tombons pas dans l'écriture «inclusive»)

L'année prochaine vous allez choisir un nouveau Maire et un nouveau Conseil Municipal, alors ne vous trompez pas !

En effet, en cinq années de mandat, nous constatons une faillite complète de la «gestion» municipale actuelle...

Faillite d'une Crèche dans un bâtiment de plus cent ans (des champignons dans les murs, le chauffage qui ne fonctionne pas...) À l'heure actuelle on ne connaît toujours pas le coût de réfection.

Faillite d'une Mairie à l'étroit dans ses murs, à telle enseigne qu'«on» ne sait pas où mettre le bureau des conseillers d'opposition (curieux quand même, alors que notre projet vers la Fontaine aurait permis de loger tout le monde, les services de Mairie, la poste, la police municipale...!)

Faillite et réalisations hors-la-loi concernant l'aménagement et la signalétique de nos chemins et de nos routes communales. Nos suspensions en témoignent. Quant aux carraires et autres chemins, c'est l'abandon total !

Faillite sur le plan écologique : en dehors des véhicules électriques, quelles dispositions pour les transports «doux» (vélos...), les déplacements piétons ou les transports en commun ?

Faillite auprès des commerçants: la place du Clos fermée et surtout fermée sur deux mois (Juillet & Août). Un exemple : le 16 Août, Mairie et Clos fermés; résultat : les touristes se sont dirigés sur Callian car la possibilité de garer était là à leur disposition, pas chez nous !

Faillite sur la confiance : une aide à un commerçant, avait soi disant été imposée par la Trésorerie en rubrique «associations»... Il s'avère que c'est FAUX.

Faillite sur nos fêtes ancestrales ! La Saint Barthélemy disparaîtra-t-elle bientôt ?

Faillite et discorde aux sein de l'équipe municipale, entre employés et certains Conseillers Municipaux...

Faillite d'un Maire qui ne fait pas confiance à son personnel .

Faillite d'un Maire et d'un Président de la CDC qui vont passer en FORCE pour que l'EAU passe en compétence Intercommunale (pour un soi-disant problème de source) et dont le prix va être multiplié par cinq.

Faillite d'une CdC dont le Maire de Montauroux, en charge des déchets, est incapable de trouver une solution afin de limiter les dépôts sauvages. Un Maire du Var a pourtant payé de sa vie de telles incivilités ...

Faillite d'un OTSI qui n'est pas resté ouvert pendant les deux mois de la période estivale !

Faillite depuis 5 ans au niveau du CCAS qui se déplace un peu trop souvent avec la voiture de la commune à la préfecture de Draguignan. Pour quel motif, au fait ?

Faillite d'un Maire qui n'a pas su garder son Premier Adjoint, dont les compétences municipale étaient autrement évidentes !

Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur, alors ne mettons pas tout en négatif !

Le suivi des écoles et du Centre Aéré par l'Adjointe en charge de cette compétence a été une réussite.

La médiathèque, parfaitement gérée, s'avère tout à fait adaptée; sa fréquentation en atteste !

L'eau en régie : enfin des améliorations, notamment au niveau des pertes en volume, (la vétusté du réseau commune explique les chiffres bien meilleurs au niveau des Estérets). Mais quelle qualité d'eau potable ! Et pourquoi se dessaisir d'un service qui marche bien? (voir délibération 4 du Conseil du mardi 17 septembre)

Vos élus vous reçoivent le mardi de 8 à 10h dans leur bureau, en salle du Conseil, à la Mairie.

Pierre Jean ALFONSI : 06 77 06 65 80

pierre-jean.alfonsi@laposte.net

Marie Hélène SIMON : 06 71 70 17 31

marie@champdeysson.com

Éric BÉTHEUIL : 066 006 58 56

eric.betheuil-montauroux@laposte.net

MODIFICATION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a fait l'objet d'une première révision allégée initiée après l'approbation. Son objectif était d'intégrer certaines remarques émises par les services de l'Etat, d'adaptions nécessitant un nouveau passage devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels et Agricoles, de reformulations des règles et de prise en compte de nouveaux projets apparus après l'arrêt du PLU. Cette révision allégée a été approuvée le 19/12/2018.

Dans la continuité de cette logique d'adaptation du PLU, une procédure de modification s'avère aujourd'hui nécessaire. L'application du PLU depuis plus de deux ans a permis d'identifier par « retour d'expérience » certaines dispositions réglementaires qu'il convient d'adapter afin de veiller au respect des orientations et objectifs que s'est fixés la commune en 2017. Ces adaptations répondent à deux nécessités :

- Préserver les paysages communaux, dans le respect de l'orientation n°3 du PADD « Protéger les paysages et la biodiversité » et plus particulièrement son objectif C « Assurer l'intégration paysagère du mitage actuel et prévenir de son intensification »

Malgré les différents outils coercitifs mis en œuvre dans le PLU en vigueur (coefficients d'emprise au sol, coefficients d'espace vert, Espaces Boisés Classés et Espaces Verts Protégés), une densification est toujours observée dans la Commune. Cette densification, issue d'un report de pression foncière depuis les Alpes-Maritimes, se traduit par toujours plus de divisions parcellaires. Les « quartiers-jardins » de la Commune mutent inexorablement en réduisant la part accordée au végétal, contribuant de ce fait à leur dégradation paysagère. Afin de poursuivre les efforts engagés pour lutter contre cette situation, une adaptation des outils réglementaires utilisés est souhaitée, pour être mieux adaptée aux réalités observées que le PLU ne

pouvait anticiper.

Au-delà de l'approche purement paysagère, cette densification pose des problèmes techniques en termes de réseaux qui ne sont pas tous adaptés.

- Permettre la réussite de la mise en œuvre de projets importants pour la commune

Le règlement, les OAP et le zonage du PLU ont été conçus afin de permettre la mise en œuvre de certains projets d'aménagements à l'étude au moment de l'approbation du PLU en 2017.

Depuis, des évolutions ont été apportées à ces projets pour tenir compte d'une meilleure intégration urbaine et paysagère, des obligations s'imposant à la commune, des avis des Personnes Publiques Associées ou pour s'assurer de la viabilité économique des projets. Ces évolutions, minimes soient-elles, nécessitent l'actualisation de certaines dispositions réglementaires afin de permettre la mise en œuvre effective à court terme de ces projets, désormais finalisés.

En conséquence, il a été proposé de mettre en œuvre une modification n°1 du PLU ayant pour objet :

- Des adaptations du zonage et du règlement permettant de veiller au respect de l'orientation n°3 du PADD « Protéger les paysages et la biodiversité » et plus particulièrement son objectif C « Assurer l'intégration paysagère du mitage actuel et prévenir de son intensification »

- Des adaptations du zonage, du règlement et des OAP afin de veiller à la bonne mise en œuvre des projets notamment dans les secteurs Veyan, Barrière, Grand Puits...

- Permettre des adaptations mineures du zonage, du règlement et des OAP afin d'en faciliter la mise en œuvre.

L'enquête publique devrait se dérouler dans le courant du mois d'Octobre.



AVIS CIMETIERE

Les personnes non intéressées pour renouveler leur concession au cimetière ou souhaitant la rétrocéder à la Commune de Montauroux sont priées de se faire connaître en Mairie (TEL 04.94.50.41.00 – Mairie Service Cimetière Hôtel de Ville 83440 MONTAUX).

De plus, nous vous rappelons de penser à renouveler votre concession si elle arrive à échéance.

Merci

TOUS LES DIMANCHES MATIN DE 7H À 13H
MARCHÉ À MONTAUX Sur la place du Clos Face à la Mairie

MONTAUX MARKET Every Sunday morning - 7 am to 1 pm Place du Clos next to the Town Hall

COMMUNE DE MONTAUROUX : UNE VILLE « SMART CITY »

• LE NOUVEAU SITE INTERNET :

<http://www.montauroux.fr/>

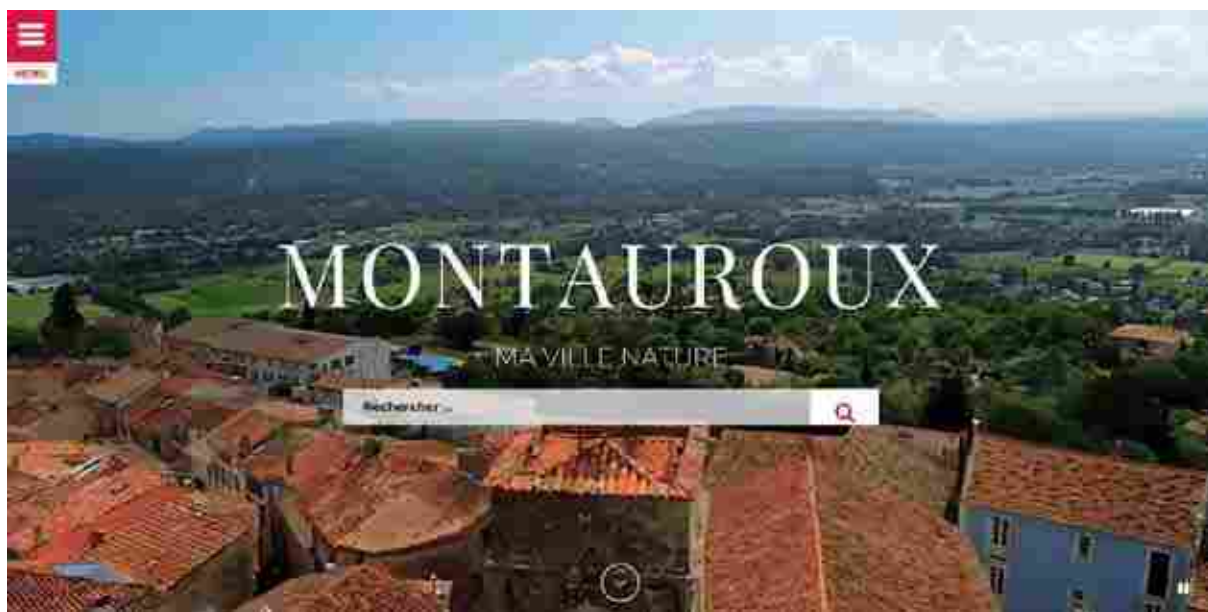
Engagée depuis plusieurs mois dans cette démarche, la ville de Montauroux a souhaité moderniser sa communication digitale en réalisant une refonte complète de son site internet.

L'ancien site internet manquait de clarté et de lisibilité. En quête d'une identité moderne, la ville de Montauroux a confié, depuis

plusieurs mois, à la société Com6 interactive, la création de son site web informatif.

Le nouveau site internet est en ligne depuis le mois de juillet 2019.

Il présente les services, élus et le fonctionnement de la ville de façon accessible, annonce les dernières actualités du site et propose un agenda de la ville.



Des icônes pratiques permettent désormais :

- D'accéder au portail citoyens (paiement des factures, outils de signalement, demandes d'actes d'état civil, procédure pour les demandes de CNI et passeports, contacts, etc.)
- De visualiser les démarches administratives essentielles ;
- De vous inscrire de manière dématérialisée au service d'alerte « SMS »
- D'accéder au profil acheteur de la Commune (publication des marchés publics)
- De disposer des informations en ce qui concerne les budgets, les travaux importants en cours.

Considérant que les réseaux sociaux et notamment Facebook est devenu un acteur majeur de communication, le site internet fera apparaître les dernières publications de la page officielle de

la Commune.

Une carte interactive sera également présente afin de permettre aux internautes de mieux se repérer au sein de la commune.

L'administration du site a été pensée pour être la plus intuitive possible afin de permettre aux contributeurs d'ajouter facilement du contenu et aux internautes de mieux naviguer.

Nous avons choisi de créer et développer le site sur le CMS WordPress pour ses excellentes performances sur des sites à fort contenu et pour sa simplicité d'administration.

Ce site est destiné à évoluer selon les nouveaux besoins de nos concitoyens.

Par ailleurs, le site est créé sous la technologie « responsive » à savoir qu'il est visible et adapté aux écrans de smartphones.

• LE PORTAIL CITOYEN

Conformément aux articles L112-8 à L112-10 du Code des relations entre le public et l'administration, la Commune de Montauroux a mis en place depuis plusieurs mois un service de télé-services dénommé « le portail citoyen » :

Vous avez accès au portail « citoyen » de la Commune par divers moyens :

- par le site internet de la ville
- par l'application smartphone « montauroux »
- ou bien directement par le lien suivant : <https://portail.berger-levrault.fr/15004/accueil>



Les outils modernes d'une communication avec les citoyens.

Il s'agit d'un portail dédié à la relation entre l'administration et les citoyens de la Commune, vous permettant de disposer des services suivants :

- Signalement de désordres ou dégradations tels que des trous dans la chaussée, des fuites d'eau sur le réseau d'eau, de graffitis sur des biens publics, etc. Vous pourrez également nous adresser une photographie de ces désordres.

Un accusé de réception vous sera transmis.

Le service communal compétent sera chargé de vous adresser une réponse dans les meilleurs délais.

- Solliciter les actes d'état civil :
 - demande d'acte de mariage
 - demande d'acte de décès
 - demande d'acte de naissance
 - demande de recensement pour les jeunes
 - inscription sur les listes électorales
 - demande de dossier de mariage ou pacs
- Accéder à votre espace de facturation (paiement en ligne)
- Demande de contacts (demande d'information, suggestion, réclamation, etc.)

• L'APPLICATION SMARTPHONE « VILLE DE MONTAUROUX »



Montauroux « SMART CITY » : une application smartphone « Montauroux »

Depuis le mois de juillet 2019, la Commune dispose désormais d'une application permettant aux administrés d'avoir accès à l'aide de leur smartphone à différents services.

En collaboration avec l'éditeur de logiciel « Berger Levrault », la Commune dispose désormais d'une application permettant aux administrés d'avoir accès à l'aide

de leur smartphone (sur Android ou Apple) à différents services.

Comment installer l'application sur son smartphone ?

Il vous suffit de vous connecter à l'aide de votre smartphone à « Play store » pour les smartphones Android ou « App store » pour les smartphones Apple, rechercher « Montauroux » et installer l'application officielle de la Ville.

En effet, vous pouvez avoir accès au « portail citoyens » (paiement des factures en lignes, demandes d'actes, etc.), suivre l'actualité, l'agenda des manifestations, vous abonner au service de transmission de message « push »

(notamment en cas d'alertes, de perturbations sur le réseau d'eau, d'événements, de travaux, etc.).

Vous pourrez également signaler les dégradations sur la chaussée, graffitis, fuites d'eau, etc. à l'aide du service « Signalement »

Ce dispositif a pour vocation à optimiser les relations entre les services de la Commune et les administrés de la Ville.

• LE SERVICE « ALERTE SMS »

Depuis de nombreuses années, la commune de Montauroux s'est équipée d'un outil de communication de crise ou d'informations importantes : le service d'alerte « SMS ». Nous utilisons une solution de la société d'Orange (Everyone) qui nous permet d'envoyer 24h/24h, et en quelques minutes un message d'alerte aux administrés.

Les citoyens intéressés doivent naturellement s'être inscrits au service. Depuis la publication du nouveau site internet de la commune en juillet 2019, l'inscription à ce service d'alerte communale est simplifiée puisque vous pouvez désormais vous abonner en cliquant sur l'icône « alerte SMS » sur le site internet officiel de la ville.

A ce titre, nous vous invitons à vous abonner à ce service essentiel afin que vous puissiez être informé d'éventuelles alertes météorologiques, de feux de forêt, de réparations sur le réseau d'eau, des perturbations de la circulation, des mesures prises dans le cadre du plan communal de sauvegarde (PCS) s'il est actionné, etc.

Points utiles sur les dispositifs d'alertes communales :

Afin d'être informé en quelques minutes d'éventuelles alertes (climatiques, feux, interruption de l'alimentation de l'eau potable en cas de réparation, etc.), la Commune a mis en œuvre 3 outils essentiels :

- En téléchargeant l'application smartphone « Montauroux » que vous trouverez sur app store (Apple) ou Play store (Android), vous serez automatiquement notifié des envois de messages « push » qui apparaîtront sur votre smartphone.
- En vous inscrivant (si cela n'est pas déjà fait), au service d'alerte « SMS » qui se trouve sur la page d'accueil du site internet officiel de la ville.

- Le nouveau site internet intègre également une fonction de « flash info » défilante qui a pour objectif également d'informer des dernières informations essentielles.

Somme toute, l'ensemble de ces outils et dispositifs innovants a pour seule vocation l'amélioration constante de la relation avec les citoyens et l'optimisation d'un service public de proximité, que nous voulons réactif et de qualité.

Le Directeur Général des Services
Gilles FARSAT



La Montée en débit, qu'est-ce que c'est ?

La Montée en Débit consiste à moderniser le réseau (collecte et desserte) cuivre de l'opérateur historique, France Télécom, aujourd'hui dénommé Orange.

Il s'agit en effet de déplacer le point d'injection des signaux DSL (les équipements actifs des opérateurs) plus près des abonnés afin de raccourcir la longueur des lignes de cuivre qu'ils parcourent jusqu'à la prise terminale. Pour cela, une armoire de montée en débit dite PRM (Point de Raccordement Mutualisé) ou NRA-MED (Nœud de Raccordement d'Abonnés de Montée en Débit) est créée à proximité du sous-répartiteur téléphonique, pour permettre d'augmenter les débits proposés aux abonnés concernés.

Montée en débit de Montauroux

A Montauroux, le Nœud de Raccordement de Montée en Débit (NRA MED) a été créé et mis en service en juin 2019. Préalablement, il a fallu créer une liaison en fibre optique depuis le NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) de Callian.

Les travaux ont été réalisés par EHTP pour la partie génie civil et Circet pour le tirage de fibre optique.

Cet investissement de 340 000€ de travaux, entièrement financés par la Région, le département et l'EPCI, va permettre à 188 lignes de connaître une amélioration de leur

débit et de nouveaux services numériques.
Zone impactée : elle comprend 2 tronçons
- la route reliant Montauroux à Callian.
- le boulevard du Belvédère jusqu'à Tournon.

En pratique, que doit faire l'abonné ?

S'il n'a pas encore d'abonnement ADSL
L'ouverture commerciale d'un PRM signifie que les foyers qui n'ont pas encore d'abonnement haut débit de type ADSL et dont la ligne téléphonique est rattachée aux sous-répartiteurs concernés peuvent souscrire un contrat auprès du fournisseur d'accès à internet (FAI) de leur choix présent ou non au PRM (dégrouper ou non). Les offres d'abonnement classiques comprennent le triple play (internet + télévision + téléphonie) dans les PRM dégroupés et le double play (internet + téléphonie) dans les PRM non dégroupés.

Une vue d'ensemble des offres et des débits est disponible sur des sites comme www.degrouptest.com ou www.ariase.com, que les administrés peuvent consulter en indiquant leur adresse et/ou leur numéro de ligne.

S'il a déjà un abonnement ADSL

Il sera utile dans tous les cas de contacter son prestataire, pour s'assurer de bénéficier de tous les services disponibles ou d'une nouvelle box qui supporte la télévision et

les dernières évolutions technologiques éventuellement mises en œuvre par le FAI (ADSL2+, VDSL2...). A noter qu'il faut compter entre 2 et 3 semaines après l'ouverture commerciale pour que la Montée en débit soit pleinement opérationnelle (migration des lignes pour les techniciens Orange). Une fois cette opération effective, les statistiques affichées sur la box changeront, le débit augmentera.

Et La fibre optique ?

En complément de cette montée en débit (qui était destinée à répondre, dans un premier temps et avant la mise en œuvre du programme de fibre optique jusqu'à l'abonné, à des solutions particulièrement dégradées en terme de débit), la construction du réseau fibre optique est engagé sur Montauroux.

Dès cette année, 12 sous-répartiteurs optiques seront construits sur la commune, ce qui permettra in fine, fin 2019, à 3230 foyers ou entreprises de pouvoir profiter de la fibre optique.

L'intégralité de la commune sera traitée en fibre optique d'ici fin 2022, tout comme l'ensemble des communes de la Communauté de communes du Pays de Fayence (ce qui représente près de 6000 prises).



Soleil Piscines

40 ans d'expérience
+ de 2000 réalisations

Quartier de la Barrière - MONTAUX - Tél. 04 94 76 42 95 - www.soleil-piscines.com



LA DÉFENSE - HOMMAGE À ROBERT GRUWELL

Ce 15 août 2019, la commémoration du 75^{ème} anniversaire du débarquement de Provence et de la libération de Montauroux, a pris un relief particulier.

En effet, la présence d'une délégation américaine conduite par le Major Christopher GAMBLE, accompagnée d'un vétéran de 95 ans, Alan JOHNSON qui y avait été parachuté dans la nuit du 14 au 15 août 1944, a permis de rendre un hommage solennel à Robert GRUWELL. Lui aussi avait été parachuté durant cette même nuit et tué quelques heures plus tard au cours d'une embuscade au quartier de Treboeuf avant d'être enterré dans le vieux cimetière de Montauroux sur l'aire Saint Barthélemy. Mais qui était Robert GRUWELL ? Né à Los Angeles le 8 octobre 1923, il entre dans l'armée en janvier 1943 pour faire ses classes et en juin 1943, il se porte volontaire pour rejoindre les rangs de l'infanterie parachutiste.

Après plusieurs stages de formation et d'entraînement, il rejoint en juin 1944 le 517^{ème} Régiment d'Infanterie parachutiste en Italie dans la région de Rome. C'est de là, qu'il s'envolera sur un C47 Dakota dans la nuit du 15 août pour être parachuté à 4 heures 40 du matin dans la plaine de Callian-Montauroux et qu'il y sera mortellement blessé quelques heures plus tard. Aujourd'hui, il demeure dans l'ancien cimetière de l'aire Saint Barthélemy et le 15 août dernier, en présence d'une délégation américaine conduite par le Major Christopher GAMBLE, une plaque souvenir y a été dévoilée.

Ce n'est pas la première fois qu'une délégation américaine se rendait à Montauroux. Elle était déjà venue en août 2009 pour remettre en Mairie un certificat de reconnaissance à la population pour l'assistance apportée aux soldats américains blessés, ainsi qu'à leur aide déterminante pour neutraliser les troupes allemandes du Pays de Fayence.



Outre l'hommage à Robert GRUWELL, la cérémonie très émouvante du 15 août 2019 a permis de rappeler le rôle essentiel des Etats-Unis au cours des 2 grandes guerres mondiales pour vaincre l'Allemagne et redresser l'économie de la France. Nous ne devons jamais l'oublier.

Philippe Vizier

Président de l'UFAC du Pays de Fayence



MÉCA'GOLD

"Passion Goldwing"

GARAGE MOTO & SCOOTER

"TOUTES MARQUES"

Laurent VERRIEZ

mecagold83@gmail.com

06 71 93 38 09 04 94 67 49 77

172, Ch. de Camiole 83440 MONTAUXOUX

E. Leclerc

MONTAUXOUX

8H30 - 20h

GALERIE DU VALLON 9H - 19h30

espace culturel parapharmacie Presse

Brasserie LE PETIT VAROIS - Salon de Coiffure ORIGINE

Parfumerie NOCIDE - Pressing CLEAN SERVICE

Garage automobile BEST DRIVE

Tél. 04 94 60 43 00 - Fax 04 94 39 87 41

FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ



UN CRU 2019 EXCEPTIONNEL





VACANCES DANS L'ESPACE

Cette année encore l'accueil de loisirs de Montauroux a ouvert ses portes aux enfants de 3 à 16 ans pour les grandes vacances. C'est autour du thème de la découverte de l'espace que l'équipe pédagogique a réalisé ses animations. Ainsi, en plus des activités manuelles et sportives proposées par les animateurs, les 144 enfants accueillis ont pu créer des masques d'extraterrestre et des lanternes étoilées, découvrir le système solaire, participer à un entraînement de Jedi ou assister au lancement de fusées à eau. (Photo centre aéré Montauroux). De nombreuses sorties ont aussi été organisées telles que : le bois des lutins, le village des fous, l'escalade et le canyoning, visite du zoo, golf et bien d'autres encore.

Cet été les ados ont pu profiter d'une première expérience pour l'accueil de Montauroux : ils sont partis en camping durant une semaine à Castellane et ont pu profiter de diverses activités : aqua-rando, accrobranche, piscine, cinéma...

Autre nouveauté, l'accueil a créé un partenariat avec l'accueil de loisirs de la police nationale de Fréjus afin de pouvoir offrir une nouvelle diversité d'activités aux enfants des deux centres. Ainsi les enfants de Montauroux ont pu profiter de journées ski nautique et en retour les enfants de Fréjus ont pu découvrir le golf et participer à un inter centre au stade de Montauroux.

Le vendredi 26 juillet s'est tenu l'événementiel qui comme chaque année clôture les trois premières semaines de l'accueil. Au programme de la soirée : spectacle, concert, jeux gonflables, stand de jeux, barbecue et buvette. Plus de 300 personnes ont été accueillies à cette occasion. Parents et enfants ont passé une agréable soirée sur le thème de l'espace. Comme toujours l'équipe d'animation met tout en œuvre pour proposer aux enfants des vacances inoubliables et pleines de découverte en toute sécurité.

RENTREE SCOLAIRE 2019

Côté école : Nous avons vu une progression de nos effectifs, à la maternelle notamment où les classes sont surchargées (29 à 30 élèves en moyenne par classe). Nous avons alerté l'Inspection Académique dans l'été, mais aucune ouverture de classe n'a eu lieu sur notre Commune malheureusement.

Pour cette rentrée, l'école est obligatoire dès 3 ans. Si vous faites le choix de scolariser vos enfants à domicile, vous devez penser à le signaler par courrier à la Mairie.

Côté travaux : Cet été encore de nombreux travaux ont été réalisés dans les écoles parallèlement à l'entretien nécessaire des bâtiments.

Le réaménagement complet d'une classe de maternelle et le sol d'une classe élémentaire. La climatisation installée à l'école maternelle des Cerisiers et dans l'école élémentaire Marcel Pagnol. Ces réalisations sont la continuité d'un projet global d'aménagement notamment de sécurité, d'isolation et d'économie d'énergie entamé il y a plus d'un an avec le changement complet des ouvertures (portes et fenêtres) sur le groupe scolaire.

La cuisine du groupe scolaire M.Pagnol a été remise aux

normes mais aussi adaptée aux besoins. En effet, la réduction des déchets passe par plus de manutention et de vaisselle utilisée. Il fallait permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions pour avoir un service de qualité en cohérence avec nos exigences écologiques.

CÔTÉ TEMPS PÉRISCOLAIRE : L'école du Lac n'est plus occupée exclusivement par les enfants des Estérêts qui vont à la garderie aux Estérêts. La demande des familles a été entendue et un accueil (matin et soir) est donc créé sur l'école afin d'offrir ce service aux enfants qui habitent à proximité de l'école. Il sera également ouvert aux collégiens qui résident à moins de 3km de leur établissement et ne pouvant pas bénéficier du transport scolaire. De plus, à la rentrée le tarif du périscolaire matin et soir sera calculé en fonction du quotient familial permettant l'accès à tous à ce service.

CÔTÉ TRANSPORT SCOLAIRE : Comme vous en avez entendu parler, le nouveau règlement de la Région revoit la distance, pour les ayants droits, entre l'établissement scolaire et le domicile. De plus certains arrêts ou trajets disparaissent.

Concernant le ramassage des élèves des écoles maternelles et élémentaires de Montauroux nous avons réussi à conserver ce qui existait déjà. L'école maternelle étant devenue obligatoire, le transport par la Région aussi, et nous avons donc basculé notre bus communal qui assurait le transport des maternelles des Estérêts du lac sur le trajet château Tournon- Groupe scolaire M.Pagnol qui était menacé.

Attention ! La Région observe régulièrement la fréquentation des transports par le pointage dans le bus de la carte de vos enfants. Il est donc important que ce soit fait systématiquement pour éviter que des arrêts ou des trajets ne disparaissent....

DES ENFANTS ÉCO RESPONSABLES

Nous avons nettoyé le champ à droite du début du chemin de la Ferrage de tous les déchets jetés par les gens. Francine une voisine nous a aidés à faire l'affiche. Nous avons mis tous les déchets sur le mur qui clôt le champ côté route. Maintenant nous voulons en informer la mairie pour que les déchets soient ramassés et pour que la mairie fasse la publicité de cet événement afin de sensibiliser un public plus large et nous rendre encore plus fiers du travail accompli.

Lola, Capucine, Terry, Manon, iris, Maëlys (absente de la photo)

Laurence Durand

Adjointe aux affaires scolaires



RENTREE SCOLAIRE 2019

	LE PUIT		LE LAC		
	Les Cerisiers	Marcel Pagnol	Maternelle	Elémentaire	
CM2		71		26	97
CM1		74		20	94
CE2		60		27	87
CE1		60		27	87
CP		60		25	85
		325		125	450
GS	47		26		73
MS	67		26		93
PS	63		32		95
	177		84		261
					711

VISUEL ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Les Cerisiers		ENSEIGNANT	ATSEM	EFFECTIF	
Classe1	PS	Mme FAUVELET	Mme GHIGLIONE	30	
Classe2	PS	Mme FOULON	MmeGIORDANO	29	
Classe3	PS/MS	Mme DENIS	Mme CHAVE	29	
Classe4	MS	Mme LE MEUR	Mme ROUMEGOUS	29	
Classe5	GS	Mme NAEYE(directrice)	Mme GONZALEZ	30	
Classe6	MS/GS	Mme DIA	Mme MANGEL	30	
Direction	Mme NAEYE Magali décharge vendredi			177	177

Marcel Pagnol					
Classe1	CP	Mme MERCADO		24	
Classe2	CP	Mme BILES		23	
Classe3	CP/CE1	Mme PATRIS		24	
Classe4	CE1	Mme LAUGIER		26	
Classe5	CE1	Mme CARBONNEL		25	
Classe6	CE2	POVILLON (directrice)/Mme BRUN		26	
Classe7	CE2	Mme BABINEAU		26	
Classe8	CE2/CM1	Mme MASSENA		24	
Classe9	CM1	M. PERRIER		25	
Classe10	CM2	Mme RIVIERE		27	
Classe11	CM2	M. DEBONO		26	
Classe 12	CM1/CM2	Mme MICHEL		24	
Classe 13	CM1	M. LEVEL		25	
Direction	Mme POVILLON Caroline décharge lundi, mardi			325	325

Le Lac					
Classe1	PS/MS	Mme GOUDOFFRE	Mme MATTEINI	29	
Classe2	PS/MS	Mme OLIVIER	Mme BOTTERO	29	
Classe3	GS	Mme RICHARD	Mme MAINGAM	26	
Classe4	CP	M. BONNEFOY (directeur)		25	
Classe5	CE1	Mme PIERRON		27	
Classe6	CE2	Mme CADOT		27	
Classe7	CM1/CM2	M. FLEURY		23	
Classe8	CM1/CM2	Mme STARCK		23	
Direction	M.BONNEFOY Gilles décharge le vendredi			209	209

27 classes

03-sept-19 Total enfants scolarisés à MONTAURoux

711



AFFAIRES SOCIALES

CHERES MONTAUROUSIENNES CHERS MONTAUROUSIENS

J'espère que vous avez tous passé un agréable été, malgré la forte chaleur ! Les cigales étaient au rendez-vous et les vacanciers aussi. Le centre d'action sociale a gardé ses portes ouvertes tous les jours de juillet et août. Un grand MERCI à Mme Corinne Rizo et à Mr Jean Paul Cézariat, mes deux précieux agents sociaux pour le travail accompli, leur sourire et leur disponibilité.

PLAN CANICULE

Le CCAS a participé à une étude nationale canicule auprès des collectivités territoriales. Objectif de l'étude :

Dresser un panorama complet des pratiques engagées pour la constitution de ces registres de personnes vulnérables (personnes âgées et handicapées principalement) qui constituent une mesure phare du plan canicule !

Identifier et promouvoir le meilleur des pratiques municipales
Mieux connaître les pratiques vis à vis d'autres groupes de populations vulnérables qui sont les enfants scolarisés et les personnes à la rue ou en habitat précaire...

Un courrier a été envoyé à 400 personnes de la commune ayant atteint 75 ans. Nous avons eu 44 réponses pour l'inscription sur le registre, ces personnes ont été visitées et contactées régulièrement. Pas de souci majeur !

Votre CCAS fait tout son possible pour mieux vous servir d'année en année et j'espère de tout mon cœur pouvoir y arriver.

INFOS - IRDES VIENT DE PARAÎTRE !

-Améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées, impact des plans personnalisés de santé sur les parcours de soins

-CONTACTS ANNE EVANS evans@irdes.fr tel 01 53 93 43 02

SUZANNE CHRIQUI chriqui@irdes.fr tel 01 53 93 43 06

Assurer une prise en charge sanitaire et sociale aux besoins des personnes âgées est un enjeu majeur des politiques publiques. Dans le cadre des expérimentations parcours des aînés (PAERPA) lancés en 2014 pour améliorer la prise en charge des personnes âgées en «risque de perte d'autonomie» un outil de coordination le plan personnalisé de santé (PPS) a été proposé. Le PPS est un outil innovant qui a pour objectif d'améliorer la coordination et la continuité des prises en charge sanitaires et sociales et ainsi de prévenir la perte d'autonomie, d'éviter le recours inapproprié à l'hospitalisation et la polymédication.

Leur étude vise à évaluer l'impact de la réalisation d'un PPS sur les parcours de soins en observant l'évolution de la consommation de soins et de la qualité de prise en charge des personnes qui en bénéficient.

COACHING PARENTAL

Le relais d'assistantes maternelles propose des permanences gratuites le mardi après-midi dans les locaux du CCAS à partir du mois de septembre, c'est avec une grande joie que nous accueillerons tous les parents qui en auraient besoin.

Pour plus de renseignements veuillez contacter Mme ARMELLE COLIN • 07 62 68 64 58

L'EHPAD LES «AMANDIERS»



Le 2 juillet le CCAS a participé à la réunion de la structure.

SUJETS TRAITES

- le danger de la sortie
- La climatisation
- proposition d'un spectacle de fin d'année pour les résidents fait par les enfants des écoles pour favoriser un climat intergénérationnel.

LA CRECHE MUNICIPALE «LES PETITES CANAILLES»

Le mercredi 26 juin, Mme Marina Patron directrice de l'établissement a invité Mme Sophie Grubelic (école art danse de Montauroux) avec sa troupe de petites danseuses pour offrir aux enfants de la crèche un spectacle dans leur cour. Joie pour nos bambins ! Émotion pour nos petites artistes et leur professeur ! Un moment délicieux passé tous ensemble ! Le mardi 2 juillet, l'école de musique de Montauroux avec Corinne Margario (professeur de piano et de chants) Patricia Caruso (professeur de violon) accompagnées de leurs élèves Suzanne (flutiste) et Lana (violoniste) sont venues nous offrir un petit concert à l'heure du goûter, nos pitchounets ont été émerveillés par ce moment de découverte artistique !

CRECHE PARENTALE « LES BAMBINS des ESTERETS »

Je n'ai jamais trop parlé de cette crèche parce que non municipale mais cela a été un tort de ma part. Je voudrais féliciter Mme Blazy Dominique et tout son personnel, pour leur professionnalisme. La structure est rondement menée tout en étant familiale. Chaque fois que j'y suis allée, j'ai été surprise de la sérénité qui y régnait. J'ai tout de suite été séduite par la fraîcheur et la gentillesse et immédiatement je me suis prise d'amitié pour Mme Blazy « Domi » (pour moi aujourd'hui). Je remercie Mr le Maire qui a accepté de prendre en charge les repas des enfants de Montauroux qui fréquentent cette structure à la demande de Mme Blazy qui lui tenait à cœur ! Je pense très fortement que c'est une bonne chose, le social me prend beaucoup de temps et je regrette de ne pas pouvoir y aller plus souvent mais je sais pertinemment que les enfants y sont heureux et bien je dirai presque comme à la maison !!!!! Merci pour votre travail pour votre douceur et votre disponibilité envers toutes ces petites têtes innocentes et qui me ravivent toujours !

Mme Michèle FROMENT-DUFOUR



MERCI ET DE CONTINUER À
D'AVOIR DONNÉ RÉGULIÈREMENT



Lors de la collecte de sang du
7 septembre à Montauroux nous
avons accueilli **67 personnes**.
Parmi elles, **4 nouveaux donneurs**
et **54 poches** ont pu être collectées.

Nous vous remercions vivement et vous
demandons de partager ce message avec toute
les personnes ayant contribué à la réussite de
cette collecte.

Il n'existe aucun substitut au sang
ON COMPTE SUR VOUS !

Prochain collecte Montauroux :

Samedi 9 novembre



MÉDIATHEQUE

NOUVEAU à la Médiathèque ! Dès la rentrée 2019/2020

SOUTIEN SCOLAIRE (gratuit) pour les abonnés de Montauroux, sur inscription. enfants de 6 à 11 ans(30 minutes) le mercredi après-midi (de 13h45 à 18h sur R.V.)

CONFÉRENCES (gratuit)

pour les abonnés, sur inscription la médiathèque met en place des conférences sur différentes thématiques
pour tout renseignement : tél 04 83 29 11 47

ATELIER PHILO JEUNESSE (gratuit)

dès 6 ans : 6/8ans, 8/10ans, 10/12ans pour les abonnés, sur inscription
tous les 1er mercredis du mois de 14 h à 15 h
1^{ère} séance le mercredi 02 octobre 2019
avec Séverine, formée auprès de l'Association SEVE, présidée par Frédéric Lenoir (élève de Marie Jeanne TROUCHAUD)

BUT : apprendre le plus tôt possible aux enfants à développer une pensée critique, attentive et créative en leur proposant de dialoguer ensemble et d'exercer leurs discernements, contribuant ainsi à leur épanouissement en tant que personne mais aussi en tant qu'être social au sein de groupe. Pratique attentionnelle de 5 minutes, concentration et discussion autour d'une question philosophique d'une durée de 30 minutes. Atelier créatif sur le thème. Tout le monde a le droit de parler mais aussi de choisir de se taire. Pas de jugement ni de moquerie sur ce que disent les autres.

EVEIL MUSICAL POUR LES PITCHOUNS A LA MEDIATHEQUE :

avec notre partenaire Georges LEIBOVITZ, Professeur de l'Ecole de Musique
à partir de 2 ans tous publics, assistantes maternelles
un mercredi par mois le matin sur inscription, tél 04 83 29 11 47

ATELIER JEUX DE SOCIÉTÉ Adultes et Jeunes :

Tous les mercredis après-midi de 14h30 à 16h30
puzzles collectifs, cartes, jeux de société etc.

et toujours : reprise dès Octobre 2019

- le Café Littéraire Adultes : le 3^{ème} jeudi du mois de 14h à 15h
- l'Atelier Scrabble Adultes : tous les lundis après-midi à 14h30
- les Ateliers Tablettes Numériques pour la Jeunesse : les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 15h à 15h20 pour les petits 3/6ans, et de 15h30 à 16h00 pour les plus grands 7 ans et ados

Tables thématiques, expositions, conférences, ateliers, apéritifs littéraires, animations ponctuelles ...

Présentation d'ouvrages avec notre partenaire et libraire CHARLEMAGNE (en Juin et Décembre) et Spectacle de Fin d'Année

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

horaires :

lundi	de 13h45 à 18h30
mardi	de 08h45 à 11h45
mercredi	de 10h00 à 11h45 et de 13h45 à 18h00
jeudi	de 13h45 à 18h00
vendredi	de 16h00 à 18h00
samedi	de 09h30 à 12h00

Médiathèque de Montauroux

★ RENTRÉE 2019-2020 ★



A LA MÉDIATHEQUE DE MONTAUX

SOUTIEN SCOLAIRE

pour les enfants de 6 à 11 ans (primaire)
le mercredi après-midi
sur rendez-vous

(pour les abonnés, sur inscription
(limitation de places disponibles))

C'est
GRATUIT !

Renseignements au 04 83 29 11 47
ou à montauroux@mediatm.fr

Médiathèque de Montauroux Jeunesse

ATELIER PHILO



Dès le 2 octobre 2019

Chaque premier mercredi du
mois de 14h à 15h

Renseignements au 04 83 29 11 47
ou à montauroux@mediatm.fr

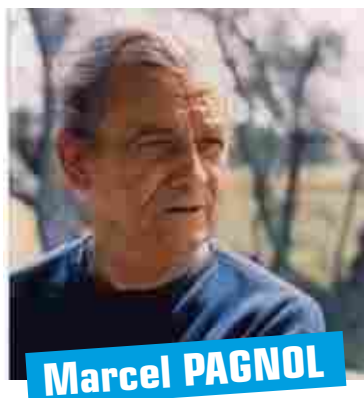
tarifs :

- 8,50 euros pour 1 adulte,
- 4,50 euros pour 1 enfant,
- 4,50 euros (tarif réduit) pour les étudiants, demandeurs d'emplois, personnes âgées bénéficiant d'aides sociales (sur justificatif)

vous pouvez emprunter 12 documents à chaque fois, pour 21 jours :

- 8 documents imprimés (livres, BD, revues),
- 2 CD de musique,
- 2 DVD film (durée de prêt 1 semaine)

Toute l'équipe est à votre service pour vous recevoir, vous conseiller.



Marcel PAGNOL

Dans le sud de la France, de nombreuses communes ont donné le nom de marcel PAGNOL à leurs écoles et Montauroux n'y a pas échappé en 1985 lors de l'ouverture d'un nouvel établissement scolaire au quartier du puits. Comment expliquer un tel

engouement pour Marcel PAGNOL et justifier ce choix ?

Né à Aubagne en 1895, Marcel PAGNOL est le fils aîné de Joseph instituteur et d'Augustine couturière. Il grandit dans une famille de tradition provençale, qui, pour ses temps libres, se retrouve dans la ferme d'André son grand-père paternel. Il découvre et aime la nature avec une prédilection pour l'eau qui durera toute sa vie et qui lui servira d'inspiration pour plusieurs de ses livres et de ses pièces de théâtre. Elève au lycée Thiers de Marseille, il se dirige vers l'enseignement et il exercera son premier poste en 1922, à Tarascon sur Ariège en tant que professeur de français et d'anglais avant d'être muté en 1922 au Lycée Condorcet à Paris.

Attiré par le théâtre, il écrit en 1924 sa première pièce « Les marchands de gloire », qui est une satire féroce de ceux qui ont profité de la mort des autres à la fin de la 1ère guerre mondiale. Suivront « Jazz » et surtout « Topaze », qui, à son grand regret, ne rencontrera pas un grand succès. Après 4 ans de vie parisienne, il revient à Marseille et retrouve sa Provence qu'il aime et qui l'inspire. Il y rencontre Raimu et c'est le début de la trilogie « Marius-Fanny-César », qui sera jouée à Marseille et surtout, sans relâche, à Paris avec un succès sans précédent.

A partir de 1930, malgré les réticences de ses amis du théâtre, il se lance dans le cinéma, qui devient parlant. Il s'intéresse autant à l'art qu'à la technique cinématographique et crée deux sociétés de production et de diffusion de ses films pour lesquels il sera à la fois dialoguiste, scénariste, metteur en scène... Il adapte au cinéma plusieurs romans de Jean Giono, Angèle, Regain et la femme du boulanger, qui seront autant de succès, en partie grâce aux prestations exceptionnelles de Raimu et de Fernandel. En 1945, il épouse une jeune actrice Jacqueline

Bouvier, qu'il fera jouer dans « la belle meunière », « Manon des sources » et « L'eau des collines », autant de films, qui traduisent son amour et sa fascination pour l'eau.

Reconnu par ses pairs pour l'ensemble de son œuvre théâtrale et cinématographique, il entre à l'Académie française en 1947. Il produira encore quelques films « Le rosier de madame Husson » avec Bourvil, « Les lettres de mon moulin » et surtout une reprise de Topaze avec Fernandel, qui sera enfin un succès pour ce film qui lui tenait tellement à cœur.

Il quitte la production cinématographique et se remet à l'écriture. C'est le temps des souvenirs avec « La gloire de mon père », « Le château de ma mère », « Le temps des secrets » et après sa mort en 1974 paraîtra « Le temps des amours », qui sont autant de livres à caractère autobiographique.

Marcel Pagnol était aussi un homme curieux, manuel, qui voulait tout comprendre et entreprendre, réalisant des prototypes d'outils et même de voiturettes à faible consommation d'énergie.

Jeunes de Montauroux, oubliez un instant vos tablettes et lisez sans attendre « La gloire de mon père » et « Le château de ma mère ». Vous y découvrirez comment vivaient nos anciens et combien étaient forts leurs liens familiaux et leur amour de la nature.

Philippe Vizier





S.A.S.

TAXIL Alain

Est à votre service depuis plus de 40 ans



Raccordement eau potable • V.R.D - Assainissement

Démolition - Retrait d'amiante • Chemin d'accès

Revêtement bicouche • Enrobés Noir & Couleur • Maçonnerie pierre • Terrassement • Enrochement • Terre végétale

Tél. +33 (0)4 94 76 12 08 - Fax +33 (0)4 94 84 15 17 - Mail : alain-taxil.sa@wanadoo.fr

Montauroux on l'M

L'embellissement du village se poursuit avec 3 projets aboutis :

→ Panneau à l'entrée du village

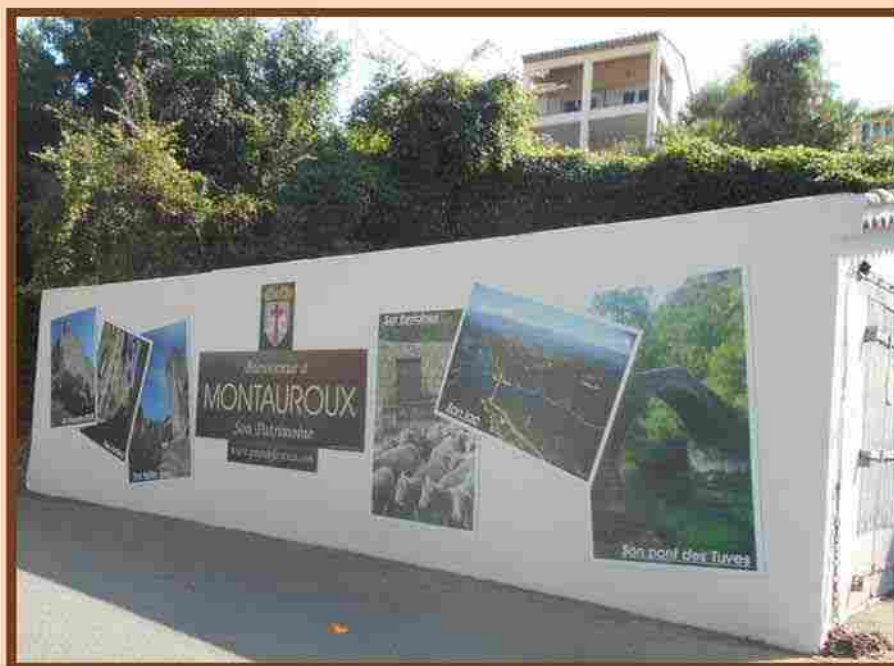
Merci au propriétaire des lieux Gilles Roustan, d'avoir accepté ce projet « Montauroux Patrimoine », d'avoir remis en état le mur mais également de nous avoir laissé la liberté d'y apposer un visuel.

Nous avons voulu pour cette « entrée » de village, quelque chose de simple et de visuel.

Le soutien de la commune et du personnel communal nous a beaucoup aidés dans ce choix.

Coup de chapeau particulier à Roxanne, pour ses compétences artistiques.

L'étude et la réalisation ont été confiées à notre partenaire ULTEAM DECO.



→ Mise en lumière du clocher du village

Le bâtiment appartenant à la commune, nous ne pouvions décider nous-mêmes de la mise en lumière du clocher le surplombant. Nous avons alors organisé une réunion de travail composée de Jean-Yves HUET, Maire de la commune, des adjoints de l'urbanisme et de la culture, des services techniques et de quelques conseillers afin que le projet aboutisse. C'est à l'issue de cette sympathique soirée que la proposition de la couleur bleue a pratiquement fait l'unanimité.

Nous personnalisons et anoblissons ainsi l'image de notre village.

C'est notre partenaire ROUSTAN qui a été chargé de la mise en lumière du clocher.

→ *Lavoir de la barricade (en dessous de l'Office du Tourisme)*

L'embellissement du lavoir était un projet prioritaire et difficile à réaliser.

Il fallait d'abord « dépoussiérer » l'intérieur avant d'entamer les propositions : Pascal Meningi, responsable des services techniques, très attaché au patrimoine de sa commune, a planifié rapidement sa réflexion. Jimmy a rajeuni cet endroit. Merci à eux !

Ensuite comment refaire revivre ce lavoir ?

En premier lieu, nous avons envisagé un trompe l'œil peint mais la superficie à travailler étant importante, le coût financier était au-dessus de nos moyens. Après réflexion, avec Sylvie de l'OT, nous avons fouillé dans nos archives et de très jolies photos sépia sont sorties de nos cartons. Nous voulions créer une ambiance « Lavoirs d'antan ».

ULTEAM DECO, notre partenaire, a réalisé le miracle tant attendu ! Un éclairage est prévu avant la fin de l'année par l'entreprise ROUSTAN.



Vous reconnaitrez sur ces photos :

- Lucienne ROSTAGNO, *figure emblématique de Montauroux*

- Michèle DUFOUR, *filie et petite-fille de famille montaurousienne*

- Anais MARTINI, *filie de Michel et Sylvie MARTINI*

Merci de nous avoir autorisé à les publier.

→ Nous profitons de cette double page pour remercier la municipalité de l'ouverture de la chapelle Saint Barthélemy durant la période estivale, comme suite à une demande accrue des montaurousiens, acteurs et professionnels du tourisme.

Durant cette période, plus de 650 visiteurs ont découvert cette magnifique chapelle (don de Christian Dior en 1953).



→ En plus de ces projets, dans la foulée, nous avons restauré :

- Certaines plaques anciennes dans le village. Toutes les plaques de rue en terre cuite sont désormais posées. Merci à Michel et Stéphane.

- Le local de la chapelle Saint Barthélemy, travail accompli par l'entreprise de maçonnerie Jean-François CAVALLLO.

→ Nous avons également participé financièrement à la reconstruction du Mazet du champ des roses (La Colle Noire).

De nouveaux projets sont en préparation.

Merci à toute l'équipe Montauroux on l'M.

Le Président, Patrick DAMOULAKIS



Depuis le début d'année 2019 la fréquentation cinématographique est en évolution avec environ 1500 entrées de plus à ce que l'on a pu connaître à la même période (fin août) en 2018.

Cet été, vous avez été nombreux à venir profiter de la fraîcheur de notre salle climatisée pour regarder un bon film, malgré quelques incivilités que nous déplorons, couche BB dans le cinéma, vol d'affiches sur notre panneau d'affichage au centre Leclerc.

Le Roi Lion a été un grand succès avec près de 2000 entrées au cinéma de Montauroux.

Les séances plein Air à Fayence ont également été un succès avec environ 1000 entrées même si la dernière séance a été proposée en intérieur pour cause de mauvais temps.

Du 18 au 24 septembre nous avons participé à l'opération initiée par la Fédération Nationale des Cinémas Français « Les Cinémas ont du cœur » en direction des Restos du Cœur : 1 place achetée = 1 repas offert, merci à tous ceux qui sont venus au cinéma pendant cette période.

Le vendredi 20 septembre a eu lieu la soirée promotionnelle du Ciné festival avec la projection du film « Alice et le Maire » avec Fabrice Lucchini et Anaïs Demoustier.

Le samedi 21 septembre à 20h30 nous vous avons proposé du théâtre par la Compagnie Charivari de St-Raphaël avec la pièce « Bonjour la Collocation ».

Le vendredi 27 septembre un ciné débat avec la projection du film « Rêves de Jeunesse » en présence du réalisateur Alain RAOULT. D'autres séances spéciales seront également proposées et programmées tout au long de l'année.

En préparation la « Nuit du Court Métrage » et nous souhaitons également instaurer des séances ciné-club en vous proposant des projections environ 1 fois



par mois d'un film du patrimoine.

Bien entendu nous accueillons le Ciné Festival dans notre cinéma du 15 au 20 octobre et qui aura son programme spécifique.

La saison 2019/2020, proposée par Pathé Live pour les Opéras, Ballets et Théâtre de la Comédie Française, débutera le 12 octobre et se terminera le 14 mai 2020, les programmes seront très bientôt disponibles à la MPT

Activités : demandez le programme ! A partir de septembre 2019, l'ensemble des activités sportives et culturelles de la Maison Pour Tous de Montauroux reprennent. Nombreuses nouvelles activités s'ajoutent. Au total ce seront 36 activités différentes qui vous sont proposées pour enfants et adultes.

Pour les enfants, ce sont par exemple les activités suivantes : Jazz Kids (5-8 ans et 8-10 ans) ; Move in style - Street Ragga (6-8 ans et 8-12 ans) ; Atelier Bien-être et réussite (6-11 ans) qui vise à aider les enfants à gérer leurs émotions, renforcer leur estime d'eux-mêmes et prendre confiance ; « Yoga – Pilates » (6 – 11 ans) ; Baby gym, niveau débutant et intermédiaire (3-6 ans) ; Hip-Hop (6/11 ans et 11 ans et +) ; Dessin graphisme (6-13 ans) ; Peinture – Les petits talents (8 ans et +) ; Théâtre (8 ans et +) ; Eveil musical (4 à 10 ans) ; Anglais (6 à 11 ans).

Pour les adultes, les activités sont tout aussi variées : Zumba ; Marche nordique ; Gym globale seniors (renforcement musculaire ; travail sur l'équilibre – la prévention des chutes, la souplesse et la mobilité) ; Marche pour

Tous ; Langues (anglais, espagnol, italien, français) ; Arts plastiques ; Couture ; Peinture Bridge ; Chant traditionnel ; Ecriture créative ; Atelier des fils. Ateliers de paroles et d'écoute.

La 3ème édition du Salon du Livre qui va se dérouler les 7 et 8 décembre 2019 est en pleine préparation avec plus de 60 auteurs inscrits, pour celles et ceux qui souhaitent participer au concours de Nouvelles dont le thème 2019 est « Ailleurs, expression de tous les rêves », vous pouvez vous rendre sur le site de la MPT pour y trouver les informations nécessaires.

Si vous aussi, avez une âme bénévole, si vous avez envie de nous rejoindre, alors n'hésitez pas...plus nous serons nombreux, plus nous irons loin et l'aventure n'en sera que plus belle.

Le secrétariat de la Maison Pour Tous est à votre écoute et à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur les activités qu'elle propose.

A bientôt de vous accueillir à la MPT.
Contact : Secrétariat MPT 04.94.50.40.30
www.mpt-montauroux.com

TOUS LES ANNIVÉRSAIRES





Présentation Ciné Festival en Pays de Fayence 2019 (15 au 20 Octobre 2019)

UN FESTIVAL OUVERT ET ACCESSIBLE A TOUS.

Labellisé événement culturel par la Communauté des Communes du Pays de Fayence, le Ciné Festival existe depuis 17 ans et fidèle à sa devise « Le monde est un village, le monde vient au village ». C'est donc un festival de films internationaux et il est considéré comme un événement important à l'automne dans l'arrière-pays

du littoral Estérel - Côte-d'Azur. Le Festival présentera environ 45 films du monde entier et organisera des événements autour des personnalités du cinéma. Il s'adresse au tout public en général ainsi qu'aux professionnels et offre aux visiteurs un programme soigneusement conçu, de bonnes installations et d'autres services autour de la convivialité. Pour cette nouvelle édition, la programmation permet de pouvoir montrer un aperçu de ce qui se fait de mieux dans le cinéma mondial et de susciter l'intérêt du grand public. Nos invités seront encore très nombreux cette année à venir de l'Europe et parfois au-delà pour discuter et échanger avec le public local. Nous consacrons tout un volet de notre programmation à l'éducation à l'image avec des programmes destinées aux scolaires et à la Jeunesse.

Les nouveautés de l'édition 2019 :

D'abord la date qui a été avancée au mois d'octobre. Des projections de films à voir en famille et une projection en ciné-concert

du film METROPOLIS crociera musique en live et cinéma. Une programmation de courts métrages en direction des ados avec l'intervention d'une jeune réalisatrice avec un coup de cœur des collégiens sur cette sélection. Des films accompagnés de conférences autour du parfum et du climat. Un focus sur l'Italie, avec une programmation de courts et longs métrages et la venue de réalisateur, conférencière et une soirée à thème autour de ce pays. Par ces événements il ouvrira des horizons cinématographiques au public le plus large.

INFORMATIONS et PREVENTES :

www.cine-festival.org

SUIVEZ NOUS SUR : Facebook

Programme complet sur la brochure du Festival ou la version numérisée par téléchargement sur notre site internet

Et nous vous attendons nombreux sur cette nouvelle édition pleine de surprises.

Jean Claude Gellé Directeur

ACEV

Une saison 2019 exceptionnelle

Cette année encore, l'ACEV a pu et a su proposer à son fidèle public de mélomanes, un programme de concerts de grande qualité, d'abord dans l'église puis dans la chapelle de Saint Barthélemy. Depuis 1992 avec le lancement des samedis musicaux, l'ACEV a organisé près de 200 concerts, qui sont autant de contacts maintenus avec le monde artistique, en particulier en Provence, où se trouve une véritable pépinière de jeunes talents. De ce fait, il ne nous est pas difficile d'établir des programmes musicaux tant la demande est grande par des artistes, qui souhaitent venir ou revenir se produire dans la chapelle Saint Barthélemy. C'est pour eux une source d'inspiration musicale, mais aussi de convivialité et de communion

pour le public.

Qu'en sera-t-il en 2020 ? Malgré ses appels à l'aide et à la relève, le bureau de l'ACEV, comme sœur Anne, ne voit rien venir. Ce qui est sûr c'est que l'ACEV ne préparera pas un programme à la hauteur des années précédentes, les ans en sont la cause. Est-ce à dire qu'il n'y aura plus de concerts ? Non, puisqu'il y en a déjà un de retenu en partenariat avec le Rotary des Hauts de Siagne pour financer ses œuvres caritatives comme l'éducation des chiens d'aveugle. Ce concert devrait se tenir dans la période des mois d'avril-mai 2020 avec un pianiste ou un groupe de musiciens à choisir dans notre région. D'ici la fin de l'année, vous en saurez plus sur ce concert. Pour la suite de la saison 2020, rien n'est initialement prévu ; peut-être un à deux concerts au plus pourraient avoir lieu à la chapelle Saint Barthélemy en fonction des

opportunités, qui pourraient se présenter dans les prochains mois.

Il est à espérer que ce ne sera qu'une mise en veille de l'ACEV et qu'une nouvelle équipe en reprendra le flambeau. Il serait en effet dommage qu'au moment où l'aire Saint Barthélemy retrouve la lumière, la chapelle reste muette avec l'arrêt des samedis musicaux.

Philippe Vizier



Ets. ROUSTAN
Maison fondée en 1911

Nos labels qualités

Member of **De Dietrich**
PROCESS SYSTEMS

DAIKIN QUALIFLEX

PROFESSIONNEL DU GAZ

Et toutes les plus grandes marques

Plomberie • Installations Sanitaires • Chauffage Tous Systèmes
Electricité Générale • Climatisation • Energies Renouvelables

Quartier La Barrière - MONTAUX
Tél. 04 94 76 43 19 - Fax. 04 94 47 72 06 - contact@sarlroustan.fr



JUDO, JU JITSU - Une rentrée réussie

Le partenariat engagé à la fin de la saison dernière avec l'équipe de professeurs de l'école de judo de Franck Lefebvre, commence à porter ses fruits. Les démonstrations effectuées au cours de la journée des sports, le 7 septembre dans le gymnase de Montauroux, ont été particulièrement suivies et appréciées avec pour résultat, une moisson d'adhésions, qui se sont confirmées lors de la reprise des cours dans le courant du mois de septembre. Le bouche-à-oreille devrait fonctionner et conforter encore les effectifs des cours pour les enfants pris

dès l'âge de 3 ans.

Reste la venue des adultes aux cours de judo, jujitsu ou de taïso, qui se fait toujours attendre. Sachez que, quel que soit votre niveau, de débutant à confirmé, il est toujours intéressant de découvrir ou de reprendre les arts martiaux sous une forme douce comme le taïso ou plus tonique avec le judo et le jujitsu.

Que faire pour découvrir ou redécouvrir cette voie sportive pleine de promesses ? Rien de plus simple, en passant au dojo municipal du pôle

d'activités de la rue Sainte Brigitte les mardis et vendredis soirs à partir de 17 heures pour le judo et le jujitsu et le samedi matin à partir de 9 heures 30 pour le taïso.

Il n'est jamais trop tard pour commencer. Par ailleurs, si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter la présidente du club au 06 15 39 28 04. Le meilleur accueil vous sera assuré.

Le bureau du Club



GYM / STRETCHING / POSTURAL BALL

REPRISE DES ACTIVITES LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Lundi	Gym	17h15 à 18h15	•	Gym	18h30 à 19h30
Mercredi	Stretching	17h15 à 18h15	•	Stretching	18h30 à 19h30
Vendredi	Gym	17h15 à 18h15	•	Gym	18h30 à 19h30

Les cours sont dispensés à la salle N° 3 de l'Espace de La Fontaine

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A : MYRIAM BRETON D.E : 07 68 38 56 83

MAIL: myriambreton.fitness@gmail.com

Particuliers & Professionnels

Électricité bâtiment et industrielle
Courants faibles
Chauffage électrique intégré
Automatisme de portails
Équipements téléphoniques d'immeubles

Tél. 04 94 99 20 92
s3em.abc@orange.fr - **Centre commercial BPA RD562 Le Plan Oriental - 83440 MONTAUXOUX**

Maçonnerie Lambert
De père en fils depuis 1929

**Construction de villa traditionnelles et contemporaines
Rénovation tout corps d'état**

MONTAUXOUX Franck Lambert 06 11 84 22 83
lambert-construction@orange.fr Patrice Lambert 06 18 41 96 57

Votre publicité ici ?

Tél. 04 94 85 71 39



YOSEIKAN TRAINING DÉFENSE

YOGA - CARDIO TRAINING - ARTS MARTIAUX ENFANTS - KICK BOXING DÉFENSE

Votre association **Yoseikan TRAINING DÉFENSE** a repris ses activités le 9 septembre dernier après une pause bien méritée. La dernière saison a été bien chargée et près de 200 personnes, enfants et adultes ont adhéré à nos activités. L'année sportive s'est clôturée par une belle journée au Parcabout de Montauroux avec tous les enfants et parents du club, avec un remerciement spécial pour l'équipe encadrante et son responsable, Ange.

Le club a démarré une nouvelle saison sous l'impulsion de son professeur Jean-Max Brignone. Cet ancien champion du monde d'arts martiaux a développé une méthode particulière d'entraînement pour vous aider à retrouver et maintenir votre forme physique.

3 volets structurent l'enseignement dans cette école.

1- Les Sports de Combat/Arts Martiaux : des cours complets sur les différents mouvements de boxe pieds et poings. Objectif, développer des capacités

réflexes d'auto-défense, la gestion du stress face à un assaillant et augmenter la confiance en soi.

2- Le Cardio Cross Training : augmenter sa résistance cardiaque, développer sa tonicité musculaire et se défouler en toute sécurité. Sur sac de frappe ou dans le vide sous forme de chorégraphie rythmée par la musique, ces cours vont vous remettre en forme de manière ludique.

3 - Le Vinyasa Yoga : ou Yoga dynamique est ce qui se fait de mieux pour allier effort, détente et zénitude. Entre force et souplesse, respiration et relaxation venez enchaîner les postures de Yoga et vous étirer en profondeur tout en renforçant les muscles internes. Une vraie révolution intérieure après chaque séance...

Le tout dans une ambiance détendue sans attente de performance avec juste une envie de bien faire. Pas de grade ni ceinture, pas de compétition ni comparaison, juste le plaisir de s'entraîner pour soi et avec les autres...

Pour les petits samouraï en herbe, vous trouverez des cours pour tous les âges (dès 3 ans) avec des ateliers variés, ludiques et éducatifs. Avec plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine, le professeur saura développer les capacités de votre enfant à son rythme et en toute tranquillité. Parcours éducatif (par âge), apprentissage technique, formation aux assauts souples avec protections, jeux pédagogique, etc...

L'entraide, le respect, l'estime de soi, le goût de l'effort, ce sont quelques valeurs qui sont mises en avant durant les séances.

Des ateliers « Yoga du dimanche » sont proposés tous les mois pour découvrir et approfondir le Vinyasa Yoga. Prochains rendez-vous : les 22/09 - 13/10 - 17/11 et 15/12 - atelier de 10h à 12h

sur réservation uniquement.

06 12 66 83 14 - trainingdefense.fr

jeanmax.brignone@gmail.com.

N'hésitez plus, cours d'essai gratuit toute l'année



happy pharmacie
de Montauroux

**Livraison
Le Mercredi
et le Samedi**
(pour toutes commandes reçues
la veille avant 18h)

Nouveaux horaires d'été
8h30 - 20h

04 94 70 26 28
04 94 76 43 20

Commande sur happy@happypharmacie83@gmail.com
ou par SMS 06 33 34 20 79



AGIR PACA
AGENCE DE GESTION IMMOBILIERE MONCHIERO
www.agir-paca.fr

**LOCATION
GESTION
VENTE**

TOURRETTES
Tél. 04 94 50 98 60
www.agir-paca.fr



JG TERRASSEMENT
GARANTIE DÉCENNALE

- ASSAINISSEMENTS
- FOSSES SÉPTIQUES
- VRD - TERRASSEMENTS
- PISCINES
- ENROCHEMENTS
- AMÉNAGEMENTS

Dévis Gratuit

Jérôme GIORDANENGO
06 07 16 19 64 - MONTAUX
jerome.giordanengo@wanadoo.fr



L'EPF ATHLÉTISME COMPTE BIEN REMETTRE ÇA !



L'EPF athlétisme a réalisé la saison la plus prolifique de son histoire en 2018/2019.

Commencée en octobre 2018 par le titre de champion de France « équip' athl minimes », battant par la même occasion tous les grands clubs français, elle continue avec pas moins de 8 qualifiés aux championnats de France Cadets/Juniors début juillet à ANGERS (un record pour le club !) et une qualifiée aux championnats de France Elite quelques semaines plus tard.

Le club possède aujourd'hui 2 athlètes internationaux (Monde UNSS, Universiades, Jeux Européens, matches de l'Equipe de France, ...) avec 2 titres pour Anthony AMMIRATI à la perche (champion de France en réalisant 5m20 et la meilleure performance des championnats

de France Cadet puis champion d'Europe Cadet à Baku (Azerbadjan).

Mallaury SAUTEREAU, quant à elle, a eu une saison bien remplie comme l'atteste l'encadré suivant, en fin de page.

Derrière ces deux champions, les autres cadets/ cadettes n'ont pas démerité lors de championnats de France avec une 7° place pour Noa MARTEAU au 400m haies en battant le record départemental sur cette distance et une 8° place pour Mathias CAPPO.

Pour continuer sa belle progression et porter haut les couleurs du Canton, l'EPF a besoin de votre soutien !

Nous serions heureux de pouvoir vous compter parmi nos partenaires pour poursuivre cette belle aventure, « ENSEMBLE ! »

Mallaury a été sélectionnée en Equipe de France pour participer aux Championnats du Monde Universitaire qui se sont déroulés à Naples en juillet. Après avoir passé les qualifications sans problème, la finale a été de très haut niveau

puisque Mallaury se classe 8ème avec une performance à 4.31 et que la 3ème place est également à 4.31 m. Tout s'est joué aux essais !!!!

Fin juillet, elle a obtenu la 9ème place en finale des Championnats de France Elite à Saint Etienne. Une année sportive encore bien remplie pour Mallaury qui se classe 4ème au bilan français, et une année scolaire réussie puisqu'elle valide sa 4ème année en Ecole d'Ingénieur à Polytech.

Elle est repartie sur Clermont-Ferrand pour préparer sa saison sportive 2019-2020 encore plus motivée, puisque sa collègue d'entraînement, une chinoise, s'est qualifiée pour les Championnats du Monde à Doha.

A noter aussi l'ouverture depuis bientôt un an, d'une section « Senior » destinée à proposer une activité physique adaptée à nos « plus de 60 ans » qui souhaitent garder leur forme, leur autonomie ainsi qu'un lien social nécessaire.

Renseignez vous au 06 71 22 63 24

Votre cuisine sur mesure

COPRA CENTRE AGORA CALLIAN
ÉLECTROMÉNAGER SAV - DEPUIS 1984 04 94 85 79 62

TRANSLOVET Agent

RENAULT

RD 562, 83440 Callian (à côté de GAZIEMLO)
Tél : 04 94 76 57 29 - Fax : 04 94 76 40 12



ECURIES DE FONDURANE - ENFIN LA RENTRÉE

Après un été bien trop chaud à tous les points de vue, la canicule fin juin avait déjà surpris tout le monde. Et la chaleur nous a poursuivi jusqu'en septembre mettant à rude épreuve hommes et chevaux.

Un très grand remerciement aux pompiers de Montauroux qui ont réussi à sauver notre cheval qui était tombé dans un ravin pendant une balade. Le sol trop friable, le cheval a basculé 10 mètres plus bas dans un ravin, par chance, le cavalier ayant pu s'éjecter et se rattraper à un arbre, il s'en est sorti avec de gros hématomes aux jambes. Par contre impossible que le cheval ne remonte sans un hélicoptère, c'est donc toute une brigade de pompiers qui a débroussaillé à la machette (pas de tronçonneuse thermique pour ne pas provoquer d'incendie) pour ouvrir un chemin d'accès de plus de 500 mètres au cheval pour retourner vers le lac de St Cassien et ainsi traverser le bras du lac qui le séparait du G.R. 49 et rejoindre le club.

Sans oublier de mentionner que pour la cinquième année consécutive, 6 de nos meilleurs chevaux et cavaliers sont dans le « Top Ten » des meilleurs chevaux français.

Et cette année c'est TCHICHO qui s'est classé premier avec 524 points engrangés en compétition sur plus de 36000 chevaux participant aux épreuves de C.S.O. Suivi de RUBY D'AVRIL, de Réanne de Valfrais et de César à une courte longueur....

Dès septembre, nous repartons en concours tous les dimanches avec encore plus de résultats avec les nouveaux cavaliers de « dernière » génération.

Nous organiserons en 2020 trois concours officiels au printemps et je l'espère une course de poneys dès que notre « Poneydrome » sera prêt.

Après une participation fructueuse à la journée des Associations de Montauroux, il nous reste quelques chevaux à prendre en demi-pension, venez vite vous renseigner.

Chemin de fondurane – 83440 MONTAUXOUX

TEL : 0494398903 / 0625506365

Site : <https://www.tlp-equitation.com>

fb : tlp /equitation



Bonsaudo
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

VILLAS NEUVES - RÉNOVATION - CHARPENTE COUVERTURE - CARRELAGE - MURS EN PIERRES - CLÔTURES - ENTRÉES - PISCINE

MONTAUXOUX - Tél. 04 94 47 75 51 / 06 89 94 46 97 - bonsaudomacconnerie@gmail.com

www.construction-provencale.fr

299 words

**"What attracts me in pole vault,
is its spectacular and crazy side"**

At just 16, Anthony Ammirati is French champion pole vault. I meet him at the athletics stadium in Tourrettes, where he trains every Saturday with his club Entente Pays de Fayence (EPF).

"I started athletics at the age of nine thanks to my sister who had discovered the EPF at Journée des Sports in Montauroux. When I was 12, the EPF organised a pole vault training. With the club, we closely followed the performances of our champion pole vaulter Mallaury Sautereau. Mallaury's father was coach on the training session, which motivated me. I immediately liked pole vault. What attracts me, is its spectacular and crazy side. The moments when the pole bends back or when you find yourself above the bar are unique. You experience sensations that you do not find elsewhere."

At the age of 14, Anthony started specialised trainings and since last year, he combines his studies with training sessions at CREPS in Boullouris. "My whole life is organised so that I can succeed in pole vault. Every weekday, I train from 2.30 pm till 5 pm and on Saturday mornings, I train in Tourrettes. The club means a lot to me. It's like a second family. We hatch here. Compared to big clubs, the EPF may be a modest country-side club, but the level is very high."

In 2018, with a team of the EPF, Anthony participated in the French championships in Dreux. He vaulted 4m87 and obtained the



French record in his category. Last summer, he participated in the European Youth Summer Olympic Festival in Baku where he finished first with 4m95. He also won the French championships in Angers with 5m10. He speaks passionately about this experience: "I wanted to attempt 5m20 and I managed with a reasonable margin. Knowing that the world record for 15 year olds is at 5m33, I asked to set the bar at 5m34. During the jump I touched the bar. It trembled for a while and finally fell. It was unfortunate, but will remain a magical moment." (ADS)

299 mots – "Ce qui m'attire dans la perche, c'est le côté spectaculaire et fou"

Anthony Ammirati a 16 ans et il est déjà champion de France en saut à la perche. Je le rencontre au stade de Tourrettes, où il s'entraîne chaque samedi avec le club Entente Pays de Fayence (EPF).

"J'ai commencé l'athlétisme à neuf ans grâce à ma sœur qui avait découvert l'EPF à la journée des sports à Montauroux. A 12 ans, j'ai fait un stage de saut à la perche. Avec l'EPF, nous suivions de près les performances de notre championne-perchiste Mallaury Sautereau. Le père de Mallaury encadrait le stage, ce qui me motivait d'autant plus. Le saut à la perche m'a tout de suite plu. Ce qui m'y attire, c'est le côté spectaculaire et fou. Le renvoi de la perche ou encore l'instant où l'on se retrouve au-dessus de la barre sont des moments uniques. On ressent des sensations que l'on ne retrouve pas dans d'autres épreuves d'athlétisme."

Vers 14 ans, Anthony a commencé des entraînement spécialisés et depuis l'an dernier, il est en sports-études au CREPS à Boullouris. "Toute ma vie est organisée pour que je réussisse

à la perche. En semaine, je m'entraîne de 14h30 à 17h chaque jour et le samedi, je fais l'entraînement à l'EPF. Le club représente beaucoup pour moi. C'est comme une deuxième famille. Nous couvons ici. Par rapport aux grands clubs, l'EPF est peut-être un modeste club de campagne, mais de très haut niveau."

En 2018, avec une équipe de minimes de l'EPF, Anthony a participé aux championnats de France à Dreux. Il y a franchi 4m87 et obtient le record de France dans sa catégorie. L'été dernier, il a participé au festival olympique de la jeunesse européenne à Bakou où il a terminé premier avec 4m95. Il a aussi gagné les championnats de France à Angers avec 5m10. Il en parle avec passion: "J'ai eu envie de tenter 5m20 et j'y ai réussi avec une belle marge. Sachant que le record du monde pour les cadets à 15 ans est à 5m33, j'ai demandé de mettre la barre à 5m34. Quand j'ai fait mon saut, j'ai frôlé la barre. Elle a tremblé pendant un moment et finalement, elle est tombée. Dommage, mais ça restera toujours un instant magique." (ADS)

PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL: Le prochain bulletin municipal paraîtra début janvier 2020. Elus et responsables d'associations, n'oubliez pas de nous adresser votre contribution (articles de 400 mots maximums sous format « word » uniquement et photos d'une bonne qualité séparément) à ce bulletin avant le 1er décembre. Adresses à respecter pour l'envoi de vos articles et photos : mairie@ville-montauroux.fr & Annick.deschacht@gmail.com
 Pour tout document remis après cette date butoir, nous ne garantissons pas sa parution.
 Annick de SCHACHT - Valérie DUGELAY - Philippe VIZIER

Etat Civil

NAISSANCES :

Nos meilleurs vœux de bienvenue à...

- LAMOUREUX Eloïse, le 29 mai 2019
- LEONARDO Elly, le 04 juin 2019
- OLLIVIER Arthur, le 05 juin 2019
- FRANCOIS-LUBIN Louna, le 09 juin 2019
- YACOUB Maïssa, le 17 juin 2019
- PELLEJA Lara, le 22 juin 2019

- AOUN Djibril, le 15 juillet 2019
- LEVERT Jules, le 23 juillet 2019
- HUE Andréa, le 25 juillet 2019
- THOREL Augustine, le 25 juillet 2019
- HILLION Eloa, le 30 juillet 2019
- ALBERTI Andréa, le 01 août 2019
- CASACCIO Paolo, le 03 août 2019
- DURSORT Stella, le 12 août 2019
- PELLIER Lou, le 19 août 2019

MARIAGES : Toutes nos félicitations à...

- MERLO Philippe, employé de banque, avec FERRARA Patricia, employée de banque, le 25 mai 2019
- RÉBÉRÉ Lionel, technicien frigoriste, avec BELLON Lucie, manipulatrice en électroradiologie médicale, le 08 juin 2019
- MONTEL Julien, acheteur, avec JEAN Morgane, secrétaire, le 15 juin 2019
- LEBAS Frédéric-Alexandre, carrossier, avec MERKHI Nassima, mère au foyer, le 29 juin 2019
- SAKKA ROUIS Raouf, maçon, avec GIORDANENGO Christel, chef gérant, le 29 juin 2019
- MASSOL Adrien, jardinier, FERRON Jennifer, docteur en pharmacie, le 06 juillet 2019
- PORTUESE Florent, professeur, BRAVO Anaïs, dermatologue, le 06 juillet 2019
- TRILLO Jean-François, artisan taxi, LETELLIER Rachel, aide-soignante, 13 juillet 2019
- BOYER Yves, professeur de mathématiques, MARTINEL Estelle, tapissière, le 16 juillet 2019
- CHAPON Patrice, technicien aéronautique, LONG Allison, ingénieur aéronautique, le 10 août 2019
- GAMARD Arnaud, commerçant, FALLET Cécile, employée, le 17 août 2019

DECES : Nos sincères condoléances aux proches de...

- ARNAUD Georges, décédé à l'âge de 78 ans
- SYLVESTRE Georges, décédé à l'âge de 97 ans
- PENET-LEFEBVRE Michèle veuve VOREUX, décédée à l'âge de 70 ans
- CRESSWELL Daniel, décédé à l'âge de 26 ans
- DUPONT Jacqueline veuve DERANCOURT, décédée à l'âge de 88 ans
- ECAILLET Gérard, décédé à l'âge de 73 ans
- LAVEDER Claude, décédé à l'âge de 66 ans
- BIGAYON Bernard, décédé à l'âge de 57 ans
- CHARPENTIER Suzanne veuve MORIZOT, décédée à l'âge de 91 ans
- SOUCASSE Guy, décédé à l'âge de 90 ans
- CSERPAK Jean-Claude, décédé à l'âge de 68 ans
- CLIMENT Robert, décédé à l'âge de 53 ans
- ZINESI Marie épouse AFONSSO, décédée à l'âge de 89 ans
- WOJCINSKI Christelle épouse KOSCIELNY, décédée à l'âge de 54 ans
- MEUNIER Denise veuve DUBOIS, décédée à l'âge de 87 ans
- THOMSON Catherine veuve DOMANSKI, décédée à l'âge de 88 ans

Le Comptoir Paramédical Pro & Particuliers
Vente Location de matériel médical
 508 chemin le haut plan - 83440 CALLIAN
lecomptoirparamedical@gmail.com - Tél./ Fax 04 94 76 17 22

SARL MGM - Gilles MANGINO
 Maçonnerie Générale - Toutes Rénovations
 Aménagement Extérieur
 Dallage / Carrelage / Clôture
 Port. 06 16 19 33 40 / 04 94 76 59 93 - 83440 CALLIAN

Brasserie du Clos
Plat du jour 12€
 Tous les midis du Lundi au Samedi
04 94 76 45 18
 Lundi au samedi de 6h30 à 20h30 et le dimanche de 6h30 à 14h30
 Place du Clos, Centre Village MONTAUXOUX

Code Promo : MonVillage

30€
H.T.

OFFERTS

Sur votre première commande

Offre cumulable avec les tarifs promotionnels proposés sur cette page

1000
exemplaires



Cartes de visite

85 x 55 mm - Recto-Verso
Quadrichromie + Pelliculage
Couché mat 350 g

89€
H.T.

Délais J+10 ouvrable
Fichier fourni par vos soins

5000
exemplaires



Flyers • A5

148 x 210 mm - Recto-Verso
Quadrichromie
Couché brillant 135 g

112€
H.T.

Délais J+10 ouvrable
Fichier fourni par vos soins

500
exemplaires



Stylos • PN400

Impression de votre logo
en 1 couleur

190€
H.T.

Délais J+10 ouvrable
Fichier fourni par vos soins

CREAMANIA
COMMUNICATION

DRACENIE

06 42 01 71 99

raphaelle@crea-mania.com

GRASSE

06 43 81 23 31

anouche@crea-mania.com

FREJUS

06 13 86 32 01

florence@crea-mania.com

PAYS DE FAYENCE

06 03 22 41 83

cathy@crea-mania.com

Siège social : Centre Agora - 83440 CALLIAN - Tél. 04 94 85 71 39 - accueil@crea-mania.com - www.crea-mania.com